

Public Hearing

Audience publique

Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

VOLUME 20

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Halifax Convention Centre
1650 Argyle Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 0E6

Tuesday, May 10, 2022

Tenue à:

Centre des congrès d'Halifax
1650, rue Argyle
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 0E6

Mardi, le 10 mai 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

www.irri.net
(800)899-0006

II
Appearances / Comparutions

Ms. Rachel Young

Commission Counsel /
Conseillère de la commission

Ms. Sandra McCulloch

Counsel / Conseillère

III
Table of Content / Table des matières

	PAGE
INTRODUCTION DE DOCUMENTS FONDAMENTAUX : SYSTÈME ALERT READY	3
Présentation par Me Rachel Young	3
PAUL MASON, Assermenté	18
Interrogatoire en-chef par Me Rachel Young	18
Cross-examination by Ms. Sandra McCulloch	59
RODNEY LEGGE, Assermenté	64
Interrogatoire en-chef par Me Rachel Young	64

IV
Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
1250	Manuel sur la tenue de cérémonie, chapitre 1 (COMM0057391)	4
1251	Procès-verbal de base d'une réunion auquel l'agent McCambridge a fait référence durant son témoignage (COMM0057396)	4
1252	Formulaire de démission ou de retraite de la GRC (COMM0057395)	4
1253	Mémoire législatif – résumé de la loi et document de sources des extraits de la loi (COMM0034780)	5
1254	Document Fondamental sur Alert Ready et tous ses documents de sources (COMM0057390)	6
1299	Procès-verbaux (COMM0036807)	30
1300	Procès-verbal de réunion trimestriel des gestionnaires du PSAP(COMM0057404)	30
1301	Procès-verbal de réunion trimestriel des gestionnaires du PSAP du 8 octobre, 2014 (COMM0057399)	31
1302	Procès-verbal de réunion trimestriel des gestionnaires du PSAP du 16 septembre, 2015 (COMM0043684)	31
1303	Procès-verbaux du 15 juin, 2016 (COMM0043668)	31
1304	Procès-verbaux (COMM0043683)	31
1306	Présentation: COMM0000992	33
1308	Séquence d'appel du 18 et 19 avril, 2020 de Nova Scotia EMO	41
1309	Protocole d'entente avec la police d'Halifax (COMM0043578)	43
1343	Documents fondamentaux – Armes à feu – version 3.5 (COMM56438)	48
1344	Liste mise à jour des appels au Bureau de gestion des urgences pour la journée du 19 avril 2020 (COMM0001009)	50
1345	Liste d'alertes envoyées entre septembre 2015 et avril 2020 (COMM057408)	49
1346	Statistiques selon les différentes administrations - COMM0057352	55
1347	Procès-verbaux daté du 31 may, 2019 (COMM0034124)	85

Halifax, Nouvelle-Écosse

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

--- L'audience débute le mardi 10 mai 2022 à 9 h 31

GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: ...Commissaires Mike MacDonald, Leanne Fitch et Kim Stanton.

COMMISSAIRE FITCH: Bonjour et bienvenue.

Nous vous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq.

On commence en se rappelant de ceux qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés, leurs familles, et tous ceux qui ont été touchés par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

Par l'entremise des procédures publiques jusqu'à date, nous allons partager ce que la Commission a appris sur ce qui s'est produit les 18 et 19 avril 2020. On va également commencer à explorer des infos contextuelles directement rattachées à notre mandat d'examen pour comment et pourquoi les pertes massives se sont produites comme elles se sont produites.

On va continuer d'entendre parler des témoins et partager des documents fondamentaux, des documents... des sources documentaires, et dans les semaines à venir, il y aura davantage de tables rondes et des sessions en petits groupes qui vont motiver notre travail à l'avenir. Il s'agit toutes de façons importantes que nous livrerons notre mandat, que nous partagerons ce que nous avons appris jusqu'à date pour (inintelligible) des recommandations afin de faire que nos collectivités soient plus sécuritaires.

Une autre façon importante que l'on fait des progrès dans notre travail est d'entendre parler de vous. Comme vous savez, on fait référence aux évènements des 18 et 19 avril 2020 comme des pertes massives, surtout étant donné le grand nombre de personnes touchées à travers la Nouvelle-Écosse, au Canada et ailleurs. Cela comprend des membres de la famille, des amis, des membres du public, et des employés institutionnels.

1 Dans un sondage plus tôt cette année, on a demandé aux gens de
2 partager leurs expériences des pertes massives afin qu'on arrive à mieux comprendre
3 les impacts dans son sens large. Près de mille personnes ont répondu. On a entendu
4 des histoires sur comment les pertes massives ont affecté et continuent d'affecter des
5 personnes de toutes sortes, et là, on demande des soumissions de la part du public
6 pour arriver à mieux explorer les mandats... quels sont nos mandats :

7 À 10.1, les actions de la police et la prise de décision;
8 10.2, les communications publiques;
9 10.3, soutien des collectivités suite aux pertes massives;
10 10.4, la violence conjugale et fondée sur le genre;
11 10.5, l'accès aux armes à feu.

12 Et pour être claire, les chiffres que j'ai indiqués, ils font référence à
13 mes notes, en fait, alors ça, ça vient de nos décrets, en fait.

14 Une soumission publique pourrait comprendre des rétroactions sur
15 un rapport universitaire ou un document de politiques qu'on devrait considérer.
16 Également, des suggestions pour des recommandations qui pourraient faire que votre
17 collectivité locale soit plus sécuritaire.

18 On ne doit pas être expert ou décideur de politiques pour fournir
19 des apports significatifs, on veut entendre parler de tout le monde qui a quelque chose
20 de pertinent à partager, quelque chose qui serait utile afin que la Commission puisse
21 les considérer, cela pourrait contribuer aux recommandations que nous faisons dans
22 notre rapport final pour partager vos apports, rentrer dans la section « Procédures » au
23 site web *pertesmassives... commissiondespertesmassives.ca*. Cela va rester ouvert
24 pendant le printemps et l'été.

25 Aujourd'hui, nous allons, au niveau des alertes publiques, on va... il
26 y aura un document fondamental sur le système Alert Ready. On entendra par la suite
27 de Paul Watson [sic] et Rodney Legge et pour entendre... qu'on arrive à mieux
28 comprendre comment ce système-là a été déployé dans le système.

1 Je demanderais maintenant à un des avocats « principaux » de la
2 Commission, Rachel Young, de présenter le document fondamental.

3 **--- INTRODUCTION DE DOCUMENTS FONDAMENTAUX : SYSTÈME ALERT**

4 **READY :**

5 **--- PRÉSENTATION PAR Me RACHEL YOUNG :**

6 **Me RACHEL YOUNG:** Bonjour, Monsieur et Mesdames les
7 Commissaires, les participants, participantes, habitants du Canada, de la Nouvelle-
8 Écosse et ailleurs.

9 Je m'appelle Rachel Young. Je suis un des avocats « principaux »
10 de la Commission.

11 Aujourd'hui, pour commencer quelques points administratifs,
12 Monsieur et Mesdames les Commissaires, je demande votre permission que Madame
13 la registraire et moi-même, qu'on règle certaines pièces de la semaine dernière et
14 quelques documents fondamentaux, on n'avait pas mis en pièces... déposé en pièces
15 les documents sources.

16 Le document marqué P0040106, de P00109, si on peut les
17 renuméroter P01... à P11003.

18 Est-ce que c'est bien ça, Madame la registraire?

19 Elle me dit que oui.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Ensuite, le document identifié comme
22 P003123 à P00129, ceux-là pourraient être renumérotés comme étant P001104 à
23 P001128.

24 Est-ce que ça, c'est juste, Madame la registraire?

25 Tous les documents sources ont été renumérotés du P001129 au
26 P001149.

27 Est-ce que c'est correct, Madame la registraire?

28 Elle me fait signe que oui.

1 La prochaine pièce sera le P00140. Si vous vous rappelez, la
2 semaine dernière, le 4 mai, la Commission a entendu parler du gendarme Al
3 McCambridge de la GRC, et il y a de documents dont nous ne disposons pas au
4 moment à déposer en preuve et il y a des numéros d'identifiants et j'avais promis qu'ils
5 seraient déposés au temps... dès que possible, et on a... il ne faut pas forcément les
6 mettre à l'écran.

7 Je voudrais que la prochaine pièce, ce sera le manuel sur la tenue
8 de cérémonie, chapitre 1, qui faisait l'objet du témoignage, et il y avait un nouvel
9 amendement en avril 2002... 2022, et c'est le COMM0057391. Si cela pourrait être la
10 prochaine diapo... euh, prochaine pièce, plutôt.

11 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** La pièce 1250.

12 **--- PIÈCE no 1250 :**

13 Manuel sur la tenue de cérémonie, chapitre 1 (COMM0057391)

14 **Me RACHEL YOUNG:** La prochaine pièce, c'est d'un procès-verbal
15 dans lequel l'agent McCambridge a fait référence à des procès-verbaux d'une réunion,
16 c'est COMM0057396. Prochaine pièce, s'il vous plaît.

17 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1251.

18 **--- PIÈCE no 1251 :**

19 Procès-verbal de base d'une réunion auquel l'agent McCambridge
20 a fait référence durant son témoignage (COMM0057396)

21 **Me RACHEL YOUNG:** Et finalement, du CSM/SMC, c'est le
22 formulaire de décharge complété par un membre de la GRC suite à une démission ou
23 une retraite, c'est le COMM005... si cela pourrait être la prochaine pièce, Madame la
24 registraire.

25 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1252.

26 **--- PIÈCE no 1252 :**

27 Formulaire de démission ou de retraite de la GRC (COMM005...)

28 **Me RACHEL YOUNG:** Également, je veux établir un... faire un

1 correctif dans le dossier. Ma collègue, lorsqu'elle présentait le document fondamental
2 sur les armes à feu, elle faisait référence à l'arme à feu du gendarme Stevenson,
3 modèle 5149, Smith & Wesson, mais on me dit que c'est un 5146 en fait. Je voulais
4 juste apporter mention de cela.

5 Je voulais également mentionner, tandis qu'on traite de questions
6 administratives, certains des documents auxquels on fera référence ne seront pas... on
7 ne pourra pas les mettre à l'écran, mais on sera sûr de les identifier pour le dossier afin
8 qu'on sache de quels documents on parle et cela ce seront les documents dont
9 disposent les participants.

10 Ayant traité ces questions administratives là, je vous remercie de
11 votre indulgence je vais maintenant passer à ma présentation.

12 Comme vous le savez, on demande... une partie du mandat de la
13 Commission est de faire l'examen du système d'alerte public et voilà le sujet
14 d'aujourd'hui. Je vais vous présenter un mémoire bref qui parle de la loi actuelle au
15 niveau des systèmes d'alerte et également, un survol de Alert Ready en Nouvelle-
16 Écosse. On en a fait le sommaire dans un document fondamental assez court de
17 l'avocat de la Commission qui explique le déploiement d'Alert Ready au niveau de la
18 politique entre 2010 et 2022.

19 Tout d'abord, il y a un mémoire législatif – vous pouvez le voir à
20 l'écran. C'est un résumé de la loi et également, on y retrouve les documents sources
21 des extraits de la loi. Alors, le mémoire, c'est COMM0034780; si ce mémoire-là est...
22 est-ce qu'on peut... ce document et ces documents sources, si on pourrait les déposer
23 en pièces?

24 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Ce sera 1253 ainsi que
25 les documents sources.

26 **--- PIÈCE No. 1253**

27 Mémoire législatif – résumé de la loi et document de sources des
28 extraits de la loi (COMM0034780)

1 **Me RACHEL YOUNG** : Et le document fondamental sur Alert
2 Ready et tous ses documents sources devraient être la prochaine pièce; il s'agit du
3 COMM0057390.

4 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : C'est la pièce 1254 et on
5 fera ainsi pour les documents sources.

6 **--- PIÈCE No. 1254**

7 Document Fondamental sur Alert Ready et tous ses documents de
8 sources (COMM0057390)

9 **Me RACHEL YOUNG** : Merci.

10 Alors, juste pour être claire, le détail de ce qui s'est passé ou de ce
11 qui ne s'est pas passé avec le système d'alerte le 18 et 19 avril 2020, ce n'est pas le
12 sujet cette semaine. Ce sera le sujet de procédures pendant la semaine du 6 juin. Cette
13 présentation est là pour préparer le terrain afin d'expliquer certains des termes que l'on
14 emploi dans le milieu des alertes et comment ils sont devenus disponibles en Nouvelle-
15 Écosse, son évolution au fil de la dernière douzaine d'années et on soulignera
16 également quelques-uns des changements apportés après les événements en avril
17 2020. Ça vous aidera à comprendre plus tard, quand les gens disent qu'est-ce qui s'est
18 passé, qui a dit quoi, qui a fait quoi, qui n'a pas fait quoi. Vous allez arriver à mieux
19 comprendre c'était qui, la tâche de qui de faire telle et telle chose ou à qui ce n'était pas
20 la tâche. Voilà le sujet du document de base, fondamental aujourd'hui et deux des
21 documents... et deux des témoins aujourd'hui parleront au sujet de cela. Les deux
22 témoins de la province, aujourd'hui, pourront vous expliquer un plus comment ça
23 fonctionne sur le terrain pour faire vivre ces documents-là, mettre un peu de chair à l'os.

24 Il y a du jargon que je veux vous présenter; si vous êtes familier
25 avec ces acronymes, ça va vous aider. Vous avez entendu parler du Bureau des
26 gestions de la Nouvelle-Écosse; c'est le Bureau de gestion des urgences de la
27 Nouvelle-Écosse, une entité provinciale. Tout le monde connaît le système, le mot Alert
28 Ready, mais c'est ça le nom public de l'alerte; pour ceux qui travaillent avec ce

1 système-là, ça s'appelle le Système d'agrégation et de simulation national d'alerte. Si
2 on entend ADNA, c'est la même chose qu'Alert Ready, c'est... d'après ce que je
3 comprends. C'est une infrastructure sécurisée qui permet la délivrance de messages,
4 d'apporter... qui porte sur la sécurité publique.

5 Une autre terminologie : distributeur du dernier kilomètre. Celui-là,
6 ce que c'est, en fait, ce sont les entreprises ou les organismes qui sont responsables de
7 faire que l'alerte soit véritablement disponible au public – les fournisseurs de téléviseur,
8 radio et internet. C'est là où vraiment, le travail, dans les faits, arrive à se faire; c'est les
9 entités entre l'envoi et la réception du message. Ils sont règlementés par le CRTC.

10 Et IMD, c'est la Division de gestion des incidents – vous avez peut-
11 être entendu cela. La gestion des incidents, c'est l'ensemble de procédures et d'actions
12 qu'on entreprend pour réagir et de résoudre des incidents critiques. Il y a des gens
13 qui... les gens qui ont la tâche de planifier pour les urgences à l'avance et c'est ça leur
14 travail.

15 Vous avez également déjà entendu parler d'un témoin nommé
16 Darren MacDonald au sujet des points d'accès de sécurité publique. On pense que
17 c'est des centres d'appels, souvent, mais finalement, c'est là où on fait la répartition des
18 messages 9-1-1. Comme vous allez en entendre parler, ils font la coordination avec le
19 Bureau de gestion des urgences au sujet de comment arriver au mieux de diffuser des
20 messages en matière d'urgence.

21 Au niveau de la loi, c'est pour situer dans la loi, qui pourrait
22 intervenir. Lorsqu'on parle d'Alert Ready, ce n'est pas un argument juridique si la loi
23 s'applique ou la Charte s'applique à cette situation ou aux événements des pertes
24 massives; c'est tout simplement pour arriver à comprendre le milieu dans lequel on
25 baigne lorsqu'on parle d'Alert Ready, les avertissements au public, par quelque moyen
26 que ce soit. Il y a eu quelques causes où la section 7 de la Charte est invoquée au
27 niveau de la sécurité de la personne – si une personne n'est pas avertie, est-ce que la
28 sécurité de la personne, est-ce que c'est affecté? La section 15 de la Charte, qui relève

1 des droits à l'équité – si certains groupes de personnes ne sont pas avertis, surtout
2 parce que la personne qui devrait les avertir pense qu'ils réagiraient d'une certaine
3 façon, cela pourrait avoir un impact sur le droit, au droit à une protection égale en vertu
4 de la loi sans discrimination. Il y a eu au moins une décision, *Jane Doe c. Metropolitan*
5 *Toronto Commissioners of Police*, où on a dit que le fait de ne pas avertir certaines
6 victimes potentielles d'un crime était jugé discriminatoire. Cela a été cité par la Cour
7 suprême du Canada, un peu en passant, mais cela ne s'appliquera pas directement en
8 Nouvelle-Écosse. Il y a une certaine reconnaissance de la part des agences de
9 l'application de la loi qu'il y a une obligation d'avertir.

10 L'Association canadienne des chefs de police, dans une section
11 Contexte d'une résolution de 2020 sur la priorisation du système d'alerte public national
12 a reconnu que la police au Canada a un devoir en fonction de la *Common Law*, un
13 devoir d'avertir un groupe limité et distinct de victimes potentielles d'une menace
14 spécifique. Si la police sait qu'il y a une menace spécifique qui s'en vient, ils doivent
15 avertir le public qui serait touché. Ce document-là est cité dans le document
16 fondamental et vous pourrez le retrouver sur le site web et vous pourrez le lire.

17 Au niveau des lois fédérales, étant donné la façon dont on délivre
18 les messages d'alerte, cela relève de la Loi sur la radiodiffusion et ses règlements.
19 Comme vous allez en entendre parler d'un témoin demain, Michael Hallows, un expert
20 et également dans la table ronde ce jeudi, Alert Ready, d'emblée, relevait du CRTC, la
21 Commission de radiodiffusion et télévision et télécommunication canadienne – c'est le
22 bon nom. Le CRTC règlemente le milieu des alertes au Canada et le règlement en vertu
23 de la *Loi sur la radiodiffusion* et ses règlements qui s'appliquent, il y a des
24 amendements règlementaires qui mandatent les diffuseurs de télévision et de radio –
25 ça, c'est le câble et le satellite – de distribuer les alertes nationales au public. Ça, c'est
26 les distributeurs du dernier kilomètre – ils sont règlementés par le CRTC.

27 En vertu de la *Loi sur la GRC*, il y a une section qui pourrait
28 s'appliquer; les membres sont tenus de remplir toutes les fonctions des agents de la

1 paix en ce qui concerne le maintien de la paix, la prévention du crime et des infractions
2 aux lois fédérales et à celles en vigueur dans la province où ils peuvent être employés,
3 entre autres. Ça, c'est l'un des aspects, des obligations juridiques qui pourrait intervenir
4 lorsqu'on pense aux avertissements au public.

5 Il y a également la *Loi sur les télécommunications*; parmi autres
6 choses, la *Politique canadienne en matière de télécommunications* a comme objectif de
7 contribuer à la protection de la vie privée des personnes. C'est la section 7(i) de cette
8 loi-là. Monsieur Hallowes va parler de cela, comment équilibrer entre avertir les gens
9 par l'entremise du téléphone cellulaire avec la vie privée; est-ce qu'on fait savoir aux
10 autorités où se trouvent les gens? Est-ce que c'est une violation de la vie privée des
11 gens qui œuvrent dans ce milieu-là doivent équilibrer tout ça, en fait lequel sur des
12 droits et des droits à la vie privée. Il y a des droits qui s'appliquent en Nouvelle-Écosse,
13 la *Loi provinciale*.

14 En Nouvelle-Écosse, la police provinciale c'est la GRC et la police
15 municipale, doivent fournir des services policiers, ce qui inclut le maintien de l'ordre
16 public et la prévention du crime. Les sections 31 à 35 de la *Loi sur la police de la*
17 *Nouvelle-Écosse*. La *Loi sur la gestion des urgences*, le bureau relève de cette... le
18 bureau des gestions d'urgences relève de cela. Chaque municipalité doit informer le
19 ministère des Affaires municipales, le bureau de la gestion des urgences relève de ce
20 ministère-là. Immédiatement, une fois qu'ils se rendent compte d'un véritable... ou d'un
21 événement anticipé ou d'une urgence qui pourrait avoir un impact sur la santé et la
22 sécurité, ou le bien-être des Néo-Écossais, leur propriété ou l'environnement. C'est la
23 section 10.A.

24 Cette loi-là dit également que le ministre peut déclarer un état
25 d'urgence. Les conseillers municipaux peuvent également déclarer des urgences en
26 leur domaine, milieu, région municipale. Si le conseil ne peut pas le faire rapidement, le
27 maire ou le greffier de la municipalité peut exercer cette autorité après consultation
28 avec une majorité des membres du conseil pour faire... conseiller les gens sur le

1 développement des plans d'urgence, des gestions d'urgences. Lorsqu'un état d'urgence
2 ou une urgence locale a été déclarée ou terminée, le ministre ou la municipalité fera
3 immédiatement que les détails, que la déclaration de la termination soit communiquée
4 ou publiée par les moyens qu'ils considèrent les plus aptes, à faire qu'ils continuent de
5 la déclaration de la termination soit connue aux gens de la zone affectée.

6 Voilà le contexte juridique et c'est le résumé du contenu du
7 mémoire législatif que l'on vient de déposer en preuve. Maintenant, je vais établir pour
8 vous le sommaire de ce qui se trouve dans le document fondamental sur Alert Ready
9 en Nouvelle-Écosse. Cela couvre le moment avant et au moment des pertes massives
10 et nous serons focalisé, nous serons... l'emphase sera placée sur le déploiement de la
11 politique. Il y a la définition des termes que je ne vais pas réexpliquer, mais pour vous
12 offrir un contexte, cela commence aux alentours de 2010 et Paul Mason et Rodney
13 Legge du Bureau provincial de gestion des urgences vous parleront par la suite. Qui
14 expliqueront davantage comment l'évolution, l'origine de ces politiques-là, qu'est-ce
15 qu'ils ont fait pour sensibiliser les gens à leur sujet, les discuter et s'assurer qu'ils sont
16 appliqués.

17 Également, il y a de la technologie en évolution entre 2010 et 2022
18 [sic], c'est nettement beaucoup plus commun que tout le monde ait un téléphone
19 cellulaire, mais ce n'est pas tout le monde qui a une bonne réception sur certains
20 mobiles ou les téléphones cellulaires les plus récents. On doit prendre cela en compte
21 lorsqu'on songe à comment avertir les gens de façon efficace en utilisant la
22 terminologie. Il y a des répercussions juridiques en matière de technologie et des
23 considérations en matière de véhiculer les messages.

24 Également j'ai expliqué plus tôt ce que ADNA signifie. Ça, c'est
25 Alert Ready. C'est un logiciel finalement, une architecture, comme on aime dire, qui
26 permet de créer et d'envoyer des alertes en cas d'urgence. Ce logiciel-là appartient à
27 Pelmorex, P-E-L-M-O-R-E-X, est exploité au nom du gouvernement fédéral.

28 Comme je viens de mentionner, les décisions du CRTC exigent la

1 participation des distributeurs dernier kilomètre en 2015, cela s'appliquait à la radio et la
2 télévision. En 2018, cela s'appliquait aux fournisseurs de services mobiles. Ces
3 entreprises-là doivent avoir... elles doivent participer au système d'alerte, ils ne peuvent
4 pas se désister.

5 Voilà une chronologie assez simple de Alert Ready en Nouvelle-
6 Écosse. Pour aider les gens à comprendre, ça n'existe pas depuis toujours, en 2010 la
7 Nouvelle-Écosse a conclu une entente avec Pelmorex, ensuite en 2011 Alert Ready est
8 disponible pour la première fois en Nouvelle-Écosse, grâce à un partenariat volontaire
9 avec les stations de radio participantes. Auparavant, c'est comme ça qu'on envoyait les
10 alertes. On pourrait interrompre une diffusion radio par une alerte radio. On verra dans
11 le document fondamental, il y a une note d'affirmation du sergent d'état-major de la
12 GRC de l'époque, Mark Furey, F-U-R-E-Y, il avait indiqué qu'à l'époque, comme
13 membre de la GRC, qu'un système public qui est bien géré serait considéré comme un
14 atout pour les fournisseurs de services, la police, les premières lignes en cas de
15 situation d'urgence. C'est-à-dire les feux de forêt, les inondations, les événements
16 météorologiques. En 2014, il y a une politique sur les alertes immédiates de diffusion, le
17 genre de diffusion qui interromprait de la programmation. Ça a été adopté par le conseil
18 de gouvernance de Pelmorex et ça comprend notamment les urgences civiles, pas un
19 désastre naturel, mais défini comme des activités humaines entraînant une perturbation
20 des services ou nécessitant des niveaux variables de soutien, d'application de la loi ou
21 d'attention.

22 Autre genre d'urgence, inclus les actes de terrorisme, qui peuvent
23 inclure l'utilisation de la violence, ou de menaces de violence par des individus et des
24 groupes contre des civils ou des infrastructures, qui est destiné à intimider le public en
25 ce qui concerne sa sécurité, y compris sa sécurité économique.

26 Les alertes Amber, qui sont émises souvent par les services
27 policiers lorsqu'il y a eu enlèvement d'un enfant et que l'on pense que sa vie est en
28 grave danger. Une alerte Amber fournit au public des informations immédiates et à jour

1 sur l'enlèvement d'un enfant et sollicite l'aide du public pour le retour sûr et rapide de
2 l'enfant.

3 Et également, le service 9-1-1, défini comme la perturbation et
4 l'interruption des services de télécommunication entre le public et les intervenants
5 d'urgence. Alors s'il y a un problème avec le système 9-1-1, le système d'alerte pourrait
6 aider avec cela aussi.

7 Les documents qui ont été déposés qui montrent qu'en 2016, le
8 bureau de la gestion des... de la Nouvelle-Écosse a offert le statut d'utilisateur de
9 confiance à la GRC. À la police régionale du Cap-Breton et au service de police
10 régional d'Halifax, afin qu'ils puissent émettent leurs propres alertes sans avoir à passer
11 par le bureau de gestion des urgences, mais l'offre a été déclinée et les services de
12 police ont confirmés qu'ils continueraient la pratique existante de demander une alerte
13 au Bureau de gestion des urgences, s'ils déterminaient qu'une urgence les aiderait
14 dans leur réponse à un événement.

15 Mai 2018, pour la première fois des alertes publiques ont été
16 envoyées aux téléphones mobiles fonctionnant sur le réseau 4G. Début avril 2020,
17 avant les pertes massives, c'est la première fois que le système en Nouvelle-Écosse a
18 été utilisé pour émettre une véritable alerte en direct, et non un message de test, et cela
19 était concernant la COVID-19.

20 Alors comme vous pouvez vous imaginer, il y a plusieurs
21 personnes impliquées lorsqu'on doit décider de diffuser une alerte. Ce n'est pas une
22 seule personne, ils entendent parler de quelque chose et là ils poussent un bouton. Le
23 graphique que vous voyez à l'écran décrit la procédure avant avril 2020. C'est ça le
24 processus par lequel il fallait passer pour décider d'émettre une alerte. Tout d'abord, il y
25 a quelqu'un qui doit demander un avis Alert Ready. Les demandes étaient soumises
26 directement à la haute direction du Bureau de gestion des urgences ou à un membre de
27 son équipe, qui les transmettait ensuite à la haute direction. Les demandes pouvaient
28 provenir d'un certain nombre de sources, y compris d'un service de police.

1 Étape 2, la réception de la demande de diffusion de l'alerte de la
2 part du Bureau de gestion des urgences, alors sa haute direction reçoit la demande et
3 commence immédiatement à recueillir des renseignements et là, on prend une décision
4 si l'alerte est justifiée en se fondant sur les critères de chaque type d'alerte. Il y a
5 certaines catégories d'urgences pour lesquelles on envoie des alertes.

6 Étape 3, liaison avec le demandeur. La haute direction du Bureau
7 des gestions d'urgences doit faire preuve de diligence pour déterminer l'exactitude et la
8 fiabilité de la source. Ce n'est pas n'importe qui qui peut envoyer le bureau de gestion
9 des urgences pour leur demander de mettre une alerte. Alors, la Direction doit établir
10 certains faits avant que... avant de l'envoyer si ça vient après les heures de travail
11 avant 2020. Cela avait un effet... un impact sur le processus. La Haute Direction
12 décidera si une alerte est justifiée en fonction des renseignements fournis et des lignes
13 directrices et si c'était suite aux heures normales de travail, les membres de l'équipe du
14 bureau de la gestion d'urgences seront appelés à la maison et devront rentrer, il n'y
15 avait pas un membre du service de garde pour les alertes parce que c'est pas des
16 événements qui arrivent souvent.

17 L'étape 5, vous voyez à l'écran au milieu, c'est d'appeler les
18 membres du bureau de gestion de garde pour activer le CCP, vous allez entendre
19 parler un peu plus aujourd'hui, c'est là le point de ralliement, une salle où on détermine
20 l'aide dont on a besoin si on peut « coordiner » avec les gens, de telles choses comme
21 ça, ainsi que discuter de l'alerte.

22 Étape 6 est donc AG (phon.), l'équipe de la Direction d'urgence et
23 aussi décider de quelle équipe va faire et qu'est-ce qu'elle va... va agir et qu'est-ce
24 qu'elle va faire.

25 Et l'étape 7, c'est d'activer les PCC, et une fois que l'on se rend sur
26 place, ensuite ils vont entreprendre qu'est-ce qu'il y a lieu de faire et là, ils vont être sur
27 place jusqu'à ce que ça finisse.

28 Étape 8, c'est le rassemblement au poste, je pense que c'est arrivé

1 juste une fois en réalité.

2 Ensuite, l'étape 9, c'est de lancer le processus d'alerte.

3 Donc, ce sont là ce qui se passe avant de lancer une alerte avant
4 avril 2020, c'est comme ça que ça se passait.

5 Donc, pour ce qui est de ce qui se passe lorsqu'il y a une... une
6 alerte est lancée, donc ça, c'était avant 2020, c'est aussi... il est question de neuf
7 étapes, donc une fois la décision prise qu'une alerte va être lancée, la Haute Direction
8 de l'équipe d'urgence... de gestion d'urgence va communiquer avec cette équipe,
9 l'équipe va communiquer avec la Haute Direction, l'équipe 3, ils vont rester en contact
10 avec le demandeur pour, bien sûr, avoir plus d'informations si nécessaire.

11 L'étape 4, ils vont garder le contact avec l'équipe de la Direction
12 d'urgence pour préparer le contenu, donc on va demander qu'est-ce qui doit être
13 mentionné dans le message parce qu'il est question de recueillir des informations, y
14 compris le lieu, c'est-à-dire quel endroit, à quel endroit, et qu'est-ce qui se passe, et
15 évidemment, idéalement bien sûr dans... très rapidement, et donc, une fois qu'ils ont
16 obtenu le contenu et qu'ils savent où est-ce que ça se passe, à ce moment-là, l'équipe
17 de la gestion des urgences va demander l'approbation à la Haute Direction. Donc, une
18 fois le contenu de l'alerte approuvé, ils vont se connecter au système Pelmorex, ça doit
19 se faire par l'équipe de gestion des urgences, c'est pas tout le monde qui a accès au
20 système Pelmorex, ils vont préparer l'alerte techniquement, et ils vont lancer l'alerte,
21 bien sûr, charger le contenu, et l'équipe 9, c'est de la lan... pardon, l'étape 9, c'est de la
22 lancer.

23 Donc, tout ça, c'est pour vous donner une idée qu'est-ce qui est
24 compris depuis le moment où quelqu'un a appelé pour dire qu'il se passe quelque
25 chose jusqu'à ce que l'alerte soit lancée.

26 Donc, voilà, comme vous pouvez imaginer, après les pertes
27 massives, c'est-à-dire après le débriefage, il y a eu des changements qui ont eu lieu, et
28 donc, le document de base résume ces changements justement.

1 Maintenant, les messages en alerte sont distribués par des
2 groupes, ce qu'on appelle les « Shubie Radio » ou « Radio Shubie », où le bureau de
3 répartition, c'est une division de la Sécurité publique de la Nouvelle-Écosse. Donc,
4 Commissaires, ce n'est pas la même division, ce sont deux divisions de sécurité
5 publique distinctes, c'est très important pour ce man... le mandat de cette Commission.
6 Donc, encore une fois, une autre raison pour que l'on... c'est pour ça que les appelle
7 « Shubie Ra... Radio Shubie ».

8 Donc, il y a des messages qui viennent du demandeur autorisé qui
9 vont venir ou provenir de la Direction de l'équipe de gestion des urgences. Ensuite, leur
10 responsabilité consiste à maintenir l'alerte par rapport à l'organisation qui la demande,
11 donc ils doivent notifier l'agent en charge de l'équipe de gestion des urgences pour
12 pouvoir la mettre à jour ou l'annuler.

13 Donc maintenant, après avril 2020, c'est le processus qui est
14 différent de l'ancien processus, donc la demande d'autoriser, le bureau de répartition va
15 soumettre une alerte, ensuite on va contacter le bureau, ensuite toutes ces équipes...
16 tout ce que vous voyez va se passer en même temps, dans les petites... ce qui est
17 mentionné dans les petites boîtes.

18 Donc, lorsque les personnes sont mobilisées, l'équipe ou le
19 responsable de l'équipe de gestion des urgences va contacter la Division des incidents
20 pour informer le 9-1-1, et aussi ça vous donne des idées sur comment ça se passe.
21 Donc, ils vont faire des appels, ils doivent s'assurer que c'est une chose réelle, que ce
22 n'est pas un test ou une simulation.

23 Ensuite, le directeur de l'équipe de gestion des urgences de la
24 Division en question va informer les gestionnaires de l'équipe de gestion des urgences,
25 comme requis. Ensuite, ils vont... ensuite le directeur va demander au répartiteur de
26 lancer le message d'alerte.

27 Donc, c'est le nouveau processus qui est utilisé. Donc, c'est le
28 publicateur, c'est... que ce soit l'équipe de gestion des urgences ou autre qui doit

1 décider de lancer l'alerte. Ça peut être diffusé immédiatement, ce qui veut dire que des
2 programmes vont être interrompus, donc ça va dépendre de l'urgence ou alors il ne
3 sera pas question d'interrompre des programmes.

4 Ensuite, si la forme de demande ne reflète pas une urgence, à ce
5 moment-là un suivi doit être fait par l'organisation qui lance, donc dans ce cas-là,
6 l'alerte peut être revue. Ce n'est pas juste un seul message ou un seul contenu qui doit
7 être publié, mais ça peut être une série. Et, bien sûr, il peut être annulé lorsqu'il n'est
8 plus question d'urgence. Donc, avant que l'alerte ne soit diffusée, elle doit être soumise
9 à une adoption, il doit y avoir... une approbation doit être obtenue.

10 Donc, voilà ce que doit faire l'équipe de gestion des urgences.
11 Donc, il est question de générer, de créer des alertes, ils doivent gérer ça et c'est
12 vraiment la responsabilité de l'équipe de gestion des urgences d'informer pour ce qui
13 est... de tous les participants pour ce qui est des exigences pour que le monde
14 comprenne qu'est-ce qui doit être fait, qu'est-ce qui est approprié à être fait, et donc, ils
15 sont impliqués, c'est-à-dire qu'ils sont censés informer le monde par des discussions,
16 vous allez entendre... en savoir plus lorsque vous allez entendre nos témoins
17 d'aujourd'hui.

18 Donc, l'équipe de gestion des urgences a l'autorité de désigner ou
19 de nommer d'autres organismes, et donc, si c'est le cas, ces organismes vont
20 demander... vont travailler sur des messages, ils ont un programme de formation pour
21 les usagers autorisés si jamais ils le demandent, si nécessaire. Ils peuvent déterminer
22 le niveau des alertes à leur autorité.

23 Donc, c'est qui les demandeurs de ces alertes? Donc, c'est
24 l'autorité de l'équipe de gestion des urgences. Ils doivent démontrer la capacité de
25 répondre ou de réagir, et donc, ils vont maintenir ou se conformer aux exigences de la
26 formation et lorsqu'une juridiction peut générer ou lancer une alerte, il est question
27 aussi... il y a possibilité de l'annuler, si nécessaire.

28 En 2021, la GRC et un autre organisme peuvent maintenant

1 diffuser ou lancer leurs propres alertes, ils n'ont pas besoin d'impliquer l'équipe de
2 gestion des urgences ni de passer par toutes les étapes que je viens de mentionner, ou
3 alors ils peuvent impliquer le bureau de répartition qui peut continuer à diffuser les
4 alertes à plusieurs centres ou divisions de police. Donc, l'organisation des urge... ou les
5 juridictions d'organisations se distri... se partagent la responsabilité selon le lieu.

6 Donc, comment ça se passe pour la formation, pour que tout le
7 monde comprenne comment ça se passe, aussi on va en apprendre sur les nouvelles
8 procédures, et aussi le rôle de la technologie dans tout ça.

9 L'équipe de gestion des urgences est un grand bureau maintenant,
10 ils se chargent de la formation, donc ils vont instruire les gens qui vont eux-mêmes
11 instruire d'autres gens, ils doivent moduler aussi, donc chaque personne qui est un...
12 bien sûr, qui assure les missions de ça doit être... doit passer par une formation, doit
13 suivre une formation. Donc, une fois une personne autorisée a terminé ou a complété la
14 formation, l'administration du système ADNA va vérifier le tout. Si tout est correct, à ce
15 moment-là l'alerte de la Nouvelle-Écosse va créer une interface d'alertes, donc ensuite
16 ils seront en mesure justement de lancer des alertes sur le système sur comment on
17 peut devenir qualifié pour justement faire des demandes ou demander des interventions
18 pour des alertes.

19 Donc, il y a une politique de 2021 qui va distinguer des alertes
20 immédiates à diffuser et d'autres qui ne sont pas à diffuser. Donc, les alertes
21 immédiates ou diffusions immédiates d'alertes, ce sont des situations d'urgence où il
22 est question de vie où le ton est essentiel, des alertes s'enfilent. Toute personne qui
23 apprend une situation doit absolument prendre une action de suite pour l'alerte.

24 Les alertes immédiates qui ne sont pas à diffuser, elles peuvent
25 être générées lorsque les urgences se passent, ça peut toucher ou concerner des
26 personnes, ça peut affecter la vie ou la sécurité des propriétés ou de l'environnement,
27 ces messages sont transmis par le réseau internet, mais pas par la radio ou télévision,
28 ou tout autre... c'est-à-dire les organismes de radiodiffusion ne peuvent pas le faire, et

1 donc, comment le système fonctionne depuis 2010, Commissaires.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci beaucoup, Madame Young,
3 c'est très utile.

4 Je comprends qu'il y avait certaines notes administratives avant
5 que l'on commence. Donc, nous avons deux témoins, donc deux choses : on va
6 prendre deux pauses, une première, puis une deuxième qui sera... donc, on va prendre
7 une pause jusqu'à 10 h 45, donc merci.

8 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci.

9 Les procédures sont en pause. Nous allons reprendre à 10 h 45.

10 **--- L'audience est en pause à 10 h 14**

11 **--- L'audience est reprise à 10 h 52**

12 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Reprise de la séance.

13 **COMMISSAIRE MacDONALD:** On va demander à Me Young de
14 poser ses questions au premier témoin.

15 **Me RACHEL YOUNG:** Bonjour, Commissaires. Nous voulons donc
16 faire témoigner Paul Mason.

17 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bonjour, Monsieur
18 Mason. Vous voulez donc jurer?

19 **M. PAUL MASON:** Oui, c'est exact.

20 **--- PAUL MASON, ASSERMENTÉ:**

21 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Monsieur 'Mason, jurez-
22 vous de dire la vérité, rien que la vérité, et toute la vérité? Que Dieu vous soit en aide.

23 **M. PAUL MASON:** Oui.

24 **M. BENJAMIN SAMPSON:** Oui.

25 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me RACHEL YOUNG:**

26 **Me RACHEL YOUNG:** Monsieur Mason, quel est le nom de votre
27 poste?

28 **M. PAUL MASON:** Je suis directeur général du Bureau de gestion

1 des urgences de la province et aussi...

2 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous avez donné des... vous participez à
3 un interrogatoire pour la Commission et c'est déjà mentionné dans le document
4 fondamental, mais je vais lire le numéro : 0054268, donc ce sera une pièce.

5 Oui? D'accord.

6 Donc, je ne vais pas vous faire répéter tout ce que vous avez déjà
7 dit, car les participants ont pu lire interrogatoire, mais je voudrais quand même que
8 vous nous aidiez à comprendre le fonctionnement du système d'alerte.

9 Je viens de donner cette présentation sur les politiques et les
10 systèmes. Est-ce que vous pouvez nous parler de vos antécédents et de votre histoire.

11 **M. PAUL MASON:** J'avais vécu en Nouvelle-Écosse toute ma vie.
12 J'ai travaillé dans le secteur des finances et des assurances jusqu'en 2007. Je me suis
13 joint au gouvernement provincial, j'ai travaillé dans la gestion des projets, la politique,
14 jusqu'à ce que j'arrive en décembre 2011 au Bureau de gestion des urgences comme
15 directeur provincial du système 9-1-1. Ensuite, je suis devenu directeur général du
16 Bureau de gestion des urgences en 2017 et j'ai pris des responsabilités pour les
17 incendies plus tard.

18 J'ai donc un MBA en administration des affaires, j'ai aussi une
19 certification en gestion de projets.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Nous avons...

21 **M. PAUL MASON:** Oui, c'est exact. Oui.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, pouvez-vous réduire un peu votre
23 vitesse, s'il vous plait. Nous avons des interprètes de langue des signes.

24 Est-ce que vous êtes responsable du système 9-1-1?

25 **M. PAUL MASON:** Non, plus maintenant. En 2018, quelqu'un
26 d'autre a occupé ce poste.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, vous avez eu ces responsabilités
28 jusqu'en 2018.

1 **M. PAUL MASON:** Moi, j'ai été directeur général à partir de 2017 et
2 j'avais les deux portefeuilles pendant un certain moment.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, quel est votre rôle maintenant?
4 Pouvez-vous décrire votre rôle et vos responsabilités?

5 **M. PAUL MASON:** Essentiellement, il s'agit de « coordiner » les
6 différents postes qui sont redevables à moi, donc il s'agit du commissaire des incendies
7 ou chef de service des incendies, donc il y a le service 9-1-1 provincial et il y a aussi la
8 Division de gestion des incidents qui s'appelait « Opération » à l'époque. Et donc, il
9 s'agit de « coordiner » ces fonctions pour s'assurer que nous sommes alignés sur les
10 initiatives fédérales et aussi en général avec toutes les politiques du gouvernement
11 provincial.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, en ce qui concerne, donc, le
13 Bureau, quelles sont les responsabilités et les fonctions clés du Bureau?

14 **M. PAUL MASON:** Il y a deux lois qui... il y a la *Loi sur la gestion*
15 *des urgences* et ensuite la *Loi provinciale sur 9-1-1*. Pour ce qui est de 9-1-1, il s'agit de
16 s'assurer que la plateforme technologique fonctionne comme il faut, s'assurer avec nos
17 partenaires que le personnel soit formé pour les différentes... et nous avons des
18 ententes avec eux, avec (inintelligible) différents points de réponse pour gérer ce
19 système. Et pour ce qui est de la gestion des incidents et pour ce qui est de la Loi aussi
20 sur la gestion des urgences, il s'agit de travailler avec nos partenaires afin de s'assurer
21 que la province soit prête à répondre à plusieurs types d'évènements.

22 Il y a eu une évaluation des risques récemment mise à jour en
23 2016 qui identifie divers types d'évènements qui pourraient avoir un impact sur la
24 province dans laquelle notre bureau pourrait jouer un rôle, surtout des catastrophes
25 naturelles, des tempêtes, des ouragans, des effondrements de structures critiques,
26 ainsi de suite. On travaille avec nos partenaires pour répondre à ces urgences.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Qu'est-ce que le Bureau fait à part la
28 diffusion d'alertes? Est-ce que vous gérez les urgences sur le terrain ou est-ce que

1 vous trouvez... vous essayez de voir quel ministère est responsable?

2 **M. PAUL MASON:** Ça dépend. Nous ne sommes pas une
3 organisation de première ligne généralement. Il y a des circonstances dans lesquelles
4 on aurait une responsabilité pour la réaction. Par exemple, dans le cas des ouragans,
5 l'ouragan Dorian a frappé la province en septembre de 2019, le Bureau a géré les
6 réponses, on a travaillé avec nos partenaires municipaux et les autres partenaires
7 d'infrastructures critiques et ainsi de suite. D'autres types d'évènement pourraient...
8 seraient la responsabilité d'autres organisations selon leur mandat légiféré. Par
9 exemple, le ministère des Ressources naturelles serait responsable des incendies
10 forestières; ils peuvent le faire sans aide, souvent. Mais dans certains cas, ils auraient
11 peut-être besoin d'aide de notre part et nous, on s'organiserait pour leur offrir des
12 ressources provinciales, fédérales ou du secteur privé.

13 **Me RACHEL YOUNG :** Est-ce que vous travaillez aussi avec...
14 vous utilisez les centres de confort? Donc c'est quoi, au juste... ou les centres de
15 secours?

16 **M. PAUL MASON :** Par exemple, quand il y a une panne de
17 courant, c'est là où les gens peuvent se rendre pour recharger leur téléphone, se
18 réchauffer et tout cela. Et les centres de secours sont redevables aux municipalités, ce
19 n'est pas un refuge, donc les municipalités les ouvrent et les exploitent et nous allons
20 communiquer, coordonner avec ceux, mais généralement, c'est une responsabilité
21 municipale.

22 **Me RACHEL YOUNG :** Et les commissaires ont entendu sur
23 l'alerte, la première fois, du Canada en 2010. Étiez-vous impliqué?

24 **M. PAUL MASON :** Oui, je suis devenu impliqué lorsque j'étais
25 directeur.

26 **Me RACHEL YOUNG :** En décembre 2001, étiez-vous impliqué...
27 aviez-vous participé aux négociations?

28 **M. PAUL MASON :** Pas l'accord, le premier accord qui a été signé

1 en 2010, il y avait quelques mises à jour assez légères qui étaient dans le protocole
2 d'accord de 2014, mais pas l'accord... le tout premier accord.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, en 2011, lorsque vous aviez rejoint,
4 le système était déjà en place ou il était...?

5 **M. PAUL MASON** : En fait, il était en développement, son
6 déploiement était en cours. Donc, ça a été fait avant que je ne prenne... et donc, ça
7 allait être adopté par la Nouvelle-Écosse. Donc, ce que nous avons fait par le biais du
8 protocole d'accord que nous avons signé en 2010, donc, il était question... il pouvait
9 être déployé sur les... pour les radios, les stations de radio, donc, qui avait invité les
10 citoyens qui voulaient, justement, participer à cette initiative. Donc, ce qu'on a fait avec
11 ces stations, on a pris les boîtes et on les a déployées dans... au sein des stations de
12 radio pour justement qu'elles soient en mesure de transmettre, d'assurer la
13 transmission sur ces stations de radio.

14 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, c'est ce qu'on a entendu. Les
15 distributeurs?

16 **M. PAUL MASON** : Oui, exactement. Tous les transmetteurs, les
17 émetteurs, les organismes qui émettaient, on les appelait les distributeurs de dernière
18 ligne.

19 **Me RACHEL YOUNG** : Lorsque les cellulaires ont été introduits,
20 qu'est-ce que ça veut dire?

21 **M. PAUL MASON** : Ça a été discuté pendant un certain nombre
22 d'années; il y avait, je pense, un règlement en 2017 qui stipulait qu'à partir d'avril, c'est-
23 à-dire la mise en vigueur de l'opérabilité pour commencer à émettre en 2018.

24 **Me RACHEL YOUNG** : Et on comprend qu'il y a différents types
25 d'alertes – donc, d'un point de vue large, on a entendu parler de l'interruption de
26 diffusion et aussi d'autres...

27 **M. PAUL MASON** : En fait, ce qui existe, c'est qu'il y a une liste de
28 32 distributeurs et ils ont l'agrément d'œuvrer sur le plan national et ils sont là à réagir.

1 C'est un organisme qui est chapeauté par la Sécurité publique du Canada et ce groupe
2 avait travaillé pour identifier les 32 autres types, qu'est-ce qu'ils pourraient être et la
3 définition d'aller, de travailler avec lorsqu'il se passe un événement, ce qui était exigé.
4 Donc, ces discussions avaient duré entre 2010 en septembre 2014. La liste était plus
5 ou moins finalisée et devenue en vigueur, c'est-à-dire en 2015. Je ne faisais pas partie
6 parce qu'à l'époque, mon directeur, c'est-à-dire le fournisseur de différentes provinces à
7 travers le Canada qui avait élaboré cette liste.

8 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, « lorsque cette liste est devenue, est
9 mise en vigueur », qu'est-ce que vous voulez dire par là?

10 **M. PAUL MASON** : Ce qui veut dire qu'il y a le CRTC qui a travaillé
11 en 2014 et c'était eux autres qui dictaient, c'est-à-dire à la télévision et à la radio
12 lorsqu'il était question de lancer des alertes. Donc, ce ne sont pas des efforts
13 coopératifs lorsqu'il est question de le faire sur des stations de radio; c'est devenu une
14 condition, c'est-à-dire une espèce de permis du CRTC. Donc, c'est devenu efficace,
15 donc en vigueur depuis 2018, donc la liste a été finalisée - la liste qui était déjà en
16 place a été finalisée.

17 **Me RACHEL YOUNG** : Pouvez-vous nous donner quelques
18 exemples de ces 32 types d'urgence?

19 **M. PAUL MASON** : Oui, bien sûr : donc, bien sûr, le premier, c'est
20 le désastre naturel, les tsunamis, les tremblements de terre, des feux, des incendies
21 urbains, terrorisme, alertes Amber. Donc, c'est ce genre d'urgences.

22 **Me RACHEL YOUNG** : Et donc, dépendamment de l'urgence,
23 quelle agence va faire en sorte... c'est-à-dire qui sera responsable, c'est ça?

24 **M. PAUL MASON** : Oui.

25 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, des 32 types d'alertes, c'est
26 lesquelles... ou combien d'entre elles seront gérées par la police?

27 **M. PAUL MASON** : La principale, c'est l'alerte Amber, qui est
28 gérée par la police. Il y a un certain nombre qui sont... il y a une espèce de lutte entre la

1 direction de la police et donc, ça va être plusieurs urgences – par exemple, des
2 perturbations civiles, terrorisme, explosions. Ça peut être justement... ça va dépendre
3 justement de l'événement, donc... ou alors d'animaux sauvages.

4 **Me RACHEL YOUNG** : Je pense que les gens connaissent le
5 terme, mais pouvez-vous nous en dire plus sur l'alerte Amber?

6 **M. PAUL MASON** : Oui. En fait, c'est un programme qui est dirigé
7 par le département de la Justice de la Nouvelle-Écosse. Je ne suis pas expert en la
8 matière, mais essentiellement, si une personne – par exemple, une jeune personne – a
9 disparu, qu'elle ait été victime d'un kidnapping, on va lancer une alerte Amber. C'est
10 différent, justement, du système de radio; c'est-à-dire qu'on peut utiliser ce système
11 justement pour diffuser le message.

12 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, pouvez-vous nous expliquer la
13 différence entre la réponse d'urgence et la gestion?

14 **M. PAUL MASON** : Oui, bien sûr. Donc, ça va dépendre de la
15 gestion, de l'urgence. Il est question de travailler avec des partenaires, en particulier
16 avec les municipalités, mais aussi d'autres départements – des partenaires essentiels
17 pour justement planifier des... et faire face et être plus résilients face à des dangers.
18 Donc, ça peut être des ressources naturelles... c'est-à-dire des désastres naturels.
19 Donc, il est question de planification, de gérer, de planifier et de gérer les urgences.

20 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, les premiers intervenants?

21 **M. PAUL MASON** : Au contraire, les premiers intervenants sont
22 plus tactiques lorsqu'il y a des urgences en général, lorsqu'il y a des incendies.

23 **Me RACHEL YOUNG** : Les commissaires ont entendu de la
24 coordination, au sujet de la coordination. Pouvez-vous nous expliquer, lorsque quelque
25 chose se passe – on va dire une catastrophe naturelle – combien de personnes vont
26 intervenir une fois qu'il y a l'alerte et lorsque ça devient... lorsqu'il y a coordination qui
27 doit être appliquée?

28 **M. PAUL MASON** : Bien sûr. Donc, la gestion, le rôle d'urgence, à

1 partir... au Canada, en Amérique, il y a une escalation de l'évolution en fait, sur
2 comment on intervient et c'est quelque chose sur lequel on passe beaucoup... c'est-à-
3 dire qu'on compte beaucoup sur la sensibilisation des civils. Ça peut prendre jusqu'à 72
4 heures; il y a des personnes qui ont des conditions médicales, qui ont besoin de soins
5 particuliers.

6 Après, ça va dépendre de la nature, de l'échelle de ce qui se passe
7 et donc, il y a l'organisation des interventions, donc, gouvernementales ; ça va
8 commencer par les municipalités qui vont réagir, par le biais de la Loi d'intervention
9 pour plusieurs... pour faire face à plusieurs dangers qui peuvent exister au sein de leur
10 juridiction. Au-delà de ça, ça va être au niveau de la province, pour ce qui est des
11 situations. Pour donner un exemple plus grand, où... c'est-à-dire dans le cas où les
12 municipalités sont dépassées pour pouvoir répondre ou qu'elles ne disposent pas
13 d'atouts ou d'éléments nécessaires pour pouvoir répondre. Ils pourraient faire la
14 demande et aussi et il y a des cas où on a besoin d'éléments ou de... spécifiques.

15 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, si c'est juste une journée ordinaire
16 qu'il ne se passe rien, combien de personnes sont au bureau, dans votre bureau?

17 **M. PAUL MASON:** Dans notre bureau, ça va dépendre. En
18 général, de lundi à vendredi, de 8 heures à 4 heures [sic], on a entre 20 [sic] et 50
19 [sic] personnes. Le Bureau de gestion des urgences n'a pas de personnel, mais on
20 n'est pas opérationnel en dehors des heures régulières de travail, sauf s'il y a bien sûr
21 le cas qui l'exige.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'il y aurait un endroit séparé qui
23 existe à titre permanent ou alors c'est plutôt des stations mobiles auxquelles vous allez
24 vous rendre?

25 **M. PAUL MASON:** En fait, ce sont des installations différentes par
26 rapport à notre bureau général où il n'y a pas de personnel tout le temps. Donc, ce qui
27 se passe si jamais il se passe quelque chose, y'a un évènement qui arrive, bien sûr si
28 c'est « prédictible », qui a rapport avec le climat, on va surveiller ça et il y a pas mal de

1 déclenchement pour ça, et donc, si jamais nous avons des demandes de nos
2 partenaires, pour pouvoir les aider à intervenir, et que si on ressent le besoin que l'on
3 intervienne, on le fera. Nous avons une équipe sur attente pour si jamais il arrive
4 quelque chose par rapport à des appels, mais ce qui est... lorsque c'est plus facile à
5 prédire, on va se baser sur les informations que nous recevons et ensuite on va doter
6 en personnel, on va rester opérationnel 7 jours sur 7.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, vous avez dit que vous pourriez
8 intervenir lorsque vous ressentez le besoin de réagir ou d'intervenir. Est-ce que ça veut
9 dire que vous êtes... anticipez des choses?

10 **M. PAUL MASON:** Oui, dans certains cas. Un bon exemple serait,
11 par exemple, s'il y a un cas de tempête ou... c'est-à-dire selon les tempêtes
12 météorologiques, mais... par exemple, une tempête de neige, nous allons travailler
13 avec les partenaires qui sont, bien sûr, avec la nouvelle... en Nouvelle-Écosse, donc
14 nous allons communiquer avec eux, nous allons communiquer, échanger des
15 informations que nous avons par rapport à la situation climatique et ses répercussions
16 sur la structure. On sera... nous avons... y'a des niveaux différents d'activation, c'est
17 dépendamment du nombre de personnel, par le biais du bureau de coordination, et
18 donc, de sorte à ce qu'on soit préparé au cas où l'évènement venait à devenir très
19 important.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, lorsqu'il est question de lancer une
21 alerte ou qu'il y a une demande d'alerte, quelles sont les préoccupations que vous avez
22 au sujet des possibilités des appels qui arrivent au PSAP?

23 **M. PAUL MASON:** C'est variable. C'est assez variable. En fait,
24 nous avons élaboré notre propre politique par rapport à l'alerte en 2017 et cette
25 politique stipulait les 32 types d'urgence, et donc, si l'un des évènements avait lieu, par
26 exemple dans le cas d'un ouragan, on va activer, on va... par exemple s'il y a des
27 inondations aussi, c'est ce genre... ou de... lorsque l'un de ces évènements arrive,
28 donc il y a cette politique, on va utiliser ce système et ce genre de scénario. Et si on est

1 dépassés, c'est clair qu'il est question de faire appel au PSAP pour pouvoir justement
2 avoir la possibilité qu'ils interviennent, et donc, bien sûr, il doit y avoir un personnel en
3 place. Nous avons été... nous avons été dans des situations où on était dépassés, pour
4 ce qui par exemple de la connaissance du système.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, ça va être plus rapide que ça, n'est-
6 ce pas, la dotation en personnel? Vous avez des personnes qui sont connaisseurs du
7 système?

8 **M. PAUL MASON:** Oui. Lorsqu'on appelle le 9-1-1, le réseau, ce
9 qu'on appelle... il y a un échange d'informations, donc, c'est un réseau téléphonique
10 différent qui va être utilisé par le biais de 9-1-1. Avec le CRTC, y'a pas mal de
11 redondances et de duplications dans ce réseau, donc ça peut être dépassé à certains
12 points. Je ne sais pas c'est quoi les numéros pour ça, mais je dirais qu'ils seraient très
13 élevés, et je suspecterais ça si, par exemple, il y a une situation où un système de 9-1-1
14 est dépassé, ça va être... il est plus probable qu'il y aura pas mal beaucoup plus
15 d'appels à devoir prendre, et donc qu'on ne pourrait pas prendre en raison de la
16 technologie.

17 **Me RACHEL YOUNG:** [Non interprété]

18 **M. PAUL MASON:** Il y a... y'en a six PSAP, quatre primaires et
19 deux de secours.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Et nous avons entendu certaines preuves à
21 ce sujet, vous aviez mentionné que vous aviez donné des idées générales au PSAP,
22 par exemple ce qui arrive dans le cas d'un ouragan. Qu'en est-il lorsqu'il est question
23 de tester le système? Vous communiquez avec le PSAP?

24 **M. PAUL MASON:** Nous testons le système 16 fois entre 2016 et
25 2020 avant de lancer une alerte, une alerte ou une simulation d'alerte pour... vous
26 savez, ça fait partie de l'initiative de sensibilisation, donc qui sont entreprises sur le plan
27 national. Donc, avant de lancer ces alertes, on va envoyer des messages par les
28 réseaux sociaux, par les plateformes... la plateforme télé... technologique à tous nos

1 partenaires, donc nous allons envoyer des courriels trois jours à l'avance, bien sûr aux
2 municipalités, à tous les partenaires essentiels, les informant que nous allons faire un
3 test.

4 Maintenant, pour ce qui est de le PSAP, en raison de la relation
5 que nous avons avec eux, nous les appelons aussi en particulier, particulièrement, pour
6 les mettre au courant qu'il y aurait un test ce jour-là ou une simulation pour pas qu'ils
7 soient surpris.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Nous avons aussi entendu... on parle de
9 politiques d'alerte, c'est le Département d'urgence de la préparation. C'est quoi, ce
10 groupe? En quoi consiste-t-il? Êtes-vous impliqué?

11 **M. PAUL MASON:** Je ne suis pas directement impliqué. Ç'a été
12 changé, mais en fait c'est la même chose. Donc, cette personne, ce qu'elle fait, c'est
13 que... c'est notre personne qui assure la liaison, le contact avec... donc, ça peut être un
14 département de justice, des partenaires ou d'autres départements fédéraux, donc en
15 fait c'est une personne qui sert de coordinateur ou de... qui garde le contact.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, par exemple, s'il y a...

17 **M. PAUL MASON:** Ils savent... en fait, ils assurent un certain rôle
18 essentiel parce que lorsqu'on est en activation, on va leur envoyer l'information qui va...
19 et qui vont aussi nous retourner les informations qui vont nous aider dans des
20 situations.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que y'a des polices qui sont
22 impliquées dans cet organisme? Laquelle? De la Nouvelle-Écosse?

23 **M. PAUL MASON:** Oui, certainement. Les plus grandes, je dirais
24 que, bien sûr, je me retournerais vers ma Haute Direction, donc je ne suis pas très sûr
25 de toutes les autres.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, HPD serait la police régionale de
27 Halifax?

28 **M. PAUL MASON:** Oui.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, pour ce qui est de la gestion, le
2 Bureau de la gestion des urgences, vous aviez produit ou élaboré une liste.

3 Madame la greffière, c'est COMM0043673. Si vous voulez bien la
4 garder comme pièce.

5 Donc, c'est ce qui s'est passé entre 2011 et 2020. Est-ce que c'est
6 quelque chose que vous aviez recueilli récemment?

7 **M. PAUL MASON:** Oui. Essentiellement, nous avons recueilli ça
8 pour répondre à la Commission.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Pouvez-vous nous expliquer c'est quoi
10 l'objectif de ces réunions en général?

11 **M. PAUL MASON:** En fait, si c'est le... il est question de discuter
12 de points au sujet des initiatives, de fournir des breffages. C'est des occasions
13 justement à mettre sur la table des questions prioritaires par... en fait, c'est du partage
14 d'informations. Donc, ils sont aussi... donc, avec la Division de gestion, en fait c'est ça
15 le but de ces réunions.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Et est-ce que la GRC d'Halifax assiste à
17 ces réunions?

18 **M. PAUL MASON:** Oui, c'est ma compréhension.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Le directeur, donc, supervise ces réunions?

20 **M. PAUL MASON:** Oui, ils assistent, selon ma compréhension.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous assistez vous-même?

22 **M. PAUL MASON:** En fait, généralement non. En fait, c'est présidé
23 par le directeur.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, vous avez dit que vous le faites
25 souvent avec le PSAP?

26 **M. PAUL MASON:** Oui, je le fais en fonction de mon rôle.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, ils sont sur une base trimestrielle?

28 **M. PAUL MASON:** Oui. En fait, on se rencontre trois à quatre fois

1 par année.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, vous assistez à ces réunions, par
3 exemple à la fin de 2011 avec la Division de gestion des urgences?

4 **M. PAUL MASON:** En octobre 2018, c'était ma dernière réunion
5 parce que j'ai maintenu mon rôle de directeur jusqu'à mon remplacement en décembre
6 2018.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Et pour Rodney Legge aussi, il avait... qui
8 va témoigner plus tard, il a assisté aussi?

9 **M. PAUL MASON:** Oui.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, ils représentaient les agences de
11 police, c'est ça que ça veut dire ?

12 **M. PAUL MASON:** Oui, représentant de...

13 **Me RACHEL YOUNG:** Donc ça va impliquer la GRC aussi ?

14 **M. PAUL MASON:** Oui.

15 **Me RACHEL YOUNG:** Et certaines de ces réunions c'est-à-dire
16 des procès-verbaux de ces réunions ont été fournies à la Commission. Il y a certains
17 nombres d'entre eux que je voudrais proposer comme pièce. Et donc, il y a un
18 document qui portait, donc c'est le COMM0036807. Aussi, il y a le procès-verbal de
19 réunion trimestriel des gestionnaires du PSAP, COMM0057404. Ensuite, nous avons le
20 procès-verbal du 8 octobre 2014, COMM0057399. Et il y a aussi les procès-verbaux de
21 réunions du 16 septembre 2015, COMM0043684. Ensuite, celui du 15 juin 2016,
22 COMM0043668. Et le dernier dans ce groupe, c'est le COMM0043683.

23 On peut les accepter comme pièces s'il vous plait ?

24 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Donc ce seront les
25 pièces 1299 à 1305.

26 **--- PIÈCE NO. 1299**

27 Procès-verbaux (COMM0036807)

28 **--- PIÈCE NO. 1300**

1 Procès-verbal de réunion trimestriel des gestionnaires du
2 PSAP(COMM0057404)

3 **--- PIÈCE NO. 1301**

4 Procès-verbal de réunion trimestriel des gestionnaires du PSAP du
5 8 octobre, 2014 (COMM0057399)

6 **--- PIÈCE NO. 1302**

7 Procès-verbal de réunion trimestriel des gestionnaires du PSAP du
8 16 septembre, 2015 (COMM0043684)

9 **--- PIÈCE NO. 1303**

10 Procès-verbaux du 15 juin, 2016 (COMM0043668)

11 **--- PIÈCE NO. 1304**

12 Procès-verbaux (COMM0043683)

13 **Me RACHEL YOUNG:** Je n'ai pas l'intention qu'on repasse tous
14 ces procès-verbaux-là, mais je présume que si votre nom y figure, vous diriez que vous
15 étiez présent.

16 **M. PAUL MASON:** Après que tous les procès-verbaux sont circulé
17 parmi les participants pour la rétroaction, ils sont finalisés.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Les personnes avaient la chance de dire s'il
19 y avait quelque chose qui n'était pas juste dans les procès-verbaux ?

20 **M. PAUL MASON:** Oui.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous les avez passés en examen pour
22 cette Commission, alors ils sont précis, selon votre souvenir ?

23 **M. PAUL MASON:** Oui

24 **Me RACHEL YOUNG:** Alors lors de ces réunions-là, avez-vous
25 discuté avec vos partenaires policiers des différentes utilisations du système d'alerte ?

26 **M. PAUL MASON:** Oui on a discuté cela.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que cela comprenait des alertes
28 menées par la police ?

1 **M. PAUL MASON:** Oui. Comme j'ai indiqué plus tôt au niveau des
2 32 types d'alertes, il y en a plusieurs qui pourraient relever de l'utilisation de la police,
3 potentielle, on en a certainement discuté.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Avez-vous discuté des alertes menées par
5 la police, les alertes Amber ?

6 **M. PAUL MASON:** Oui. Lors de septembre 2015, ça parle
7 comment le commandant pourrait demander l'utilisation du système, c'est avant notre
8 premier test en 2015.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que le Bureau de gestion des
10 urgences avait une perception ou des points de vue quand vous étiez directeur si elle
11 devrait délivrer toutes les alertes ou s'il y en avait certaines qui devraient être délivrées
12 par la police ?

13 **M. PAUL MASON:** Le Bureau de gestion des urgences voulait
14 partager la plateforme avec les trois agences, trois grandes agences que nous
15 partageons. Le 9-1-1, étant donné qu'ils avaient une capacité de 24 heures sur 24,
16 7 jours sur 7.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Et le Bureau de gestion des urgences a
18 donné plusieurs présentations aux agences policières pendant de nombreuses années,
19 ça a été déposé dans différents documents fondamentaux. Il y a des présentations de
20 2014, 2016, 2019, relatif aux applications potentielles des alertes au public et le travail
21 des policiers. Est-ce qu'il y avait un dialogue continu au fil de ces années-là ?

22 **M. PAUL MASON:** Oui. Finalement, il y a deux... d'après ce que je
23 comprends, selon ma compréhension, il y a deux grands fils de communication. Dans
24 mon rôle de directeur provincial du 9-1-1, j'assurais la mise à jour des PSAP. Parmi...
25 mis à jour, ça figurait parmi les nombreuses réunions au sujet du 9-1-1 et c'était un des
26 volets de communication continue. C'est reflété dans les procès-verbaux de 2011
27 jusqu'à 2015. À part cela, il y avait des communications qui étaient davantage centrées
28 sur notre unité d'opération. Maintenant, Gestion des incidents, eux, ils avaient des

1 réunions de... pour potentiellement partager la plateforme de la police. Votre
2 présentation a parlé d'un document à l'interne en 2012 que sergent Furey avait
3 présenté par l'entremise de la GRC. C'était au début de mes efforts, j'étais moins
4 impliqué au côté opérationnel parce que j'étais davantage... mes efforts étaient plus
5 centrés sur le 9-1-1.

6 Mais j'étais certainement au courant qu'il y avait des discussions en
7 cours. On m'a fait savoir à ce stade-là qu'il y avait une réunion en 2013 ou en 2014,
8 avec les gestionnaires de risques de la GRC pour discuter encore une fois, voir s'il y
9 avait un attrait dans la plateforme, mais ça n'a mené à... ça n'a pas porté fruit, alors on
10 m'a demandé de développer une présentation pour la GRC des forces policières de
11 Halifax et de Cap-Breton aussi. Et l'on a fait en 2016. À ce stade-là on avait été en
12 direct avec les communications radio et télévision, c'était en vigueur depuis avril 2015,
13 peut-être moins d'une année avant. Et on savait que les téléphones cellulaires s'en
14 venaient, alors j'ai fait la présentation à leur intention, je soulignais qu'elles pouvaient
15 être des utilisations potentielles en matière de police et j'ai également souligné étant
16 donné notre absence de conscience situationnelle, nous ne sommes pas impliqués
17 dans les opérations policières. Nous n'avons pas de renseignements sur ce qui est en
18 cours, ce n'est pas quelque chose que l'on fait. Alors on a fait savoir cela, ainsi que
19 notre capacité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, que nous n'allions pas nous offrir cette
20 plateforme-là.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Avant de passer, je veux faire que cette
22 présentation soit une pièce. C'est le COMM0000992.

23 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est le 1306.

24 **--- PIÈCE NO. 1306**

25 Présentation(COMM0000992)

26 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'on pourrait le mettre à l'écran,
27 Madame la registraire ? Pendant que Madame la registraire recherche la... Monsieur
28 Mason, alors cette présentation, vous n'étiez pas le directeur général à ce stade-là.

1 **M. PAUL MASON:** Non. J'avais encore le rôle de directeur
2 provincial du 9-1-1, mais mon équipe avec Rod Legge déployait les boîtes et on facilitait
3 les tests des systèmes. Et à ce stade-là, mon directeur général et le directeur des
4 opérations par intérim m'avaient demandé d'élaborer cette présentation-là et de la
5 présenter aux trois organisations.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que votre directeur général à
7 l'époque l'a passé en examen et l'a approuvé ?

8 **M. PAUL MASON:** Oui.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Alors vous offriez quoi dans ces services-
10 là ?

11 **M. PAUL MASON:** Ce qu'on leur offrait, c'était une élaboration des
12 réunions qui se passaient depuis 2012. Le système était maintenant en direct, on nous
13 offrait un accès direct en fait. On leur soulignait qu'on n'avait pas la conscience
14 situationnelle. Je n'étais pas impliqué dans les opérations policières, je n'avais pas de
15 capacité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, alors on offrait les utilisations potentielles pour
16 les alertes Amber. Également potentiellement pour d'autres utilisations, notamment
17 pour la gestion des urgences ou les questions policières.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous l'offrez à qui ?

19 **M. PAUL MASON:** À la GRC, plus les gens d'Halifax et ceux de
20 Cap-Breton.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Et leur réaction ?

22 **M. PAUL MASON:** Ils étaient intéressés dans la plateforme, mais
23 ils n'étaient pas intéressés dans l'accès direct à ce stade-là. Il y a eu des courriels par
24 la suite et finalement, ils ont dit qu'ils continueraient de demander des alertes, la
25 pratique courante à l'époque.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Alors il y a eu de la correspondance que
27 nous avons divulguée entre vous-même et la police régionale d'Halifax, au sujet de En
28 Alerte. Aux alentours de juin 2016. Je veux que ce soit une pièce, COMM0043675.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Alors cela ne s'est pas produit à ce stade-là
2 en 2016. Vous avez mentionné le sergent de l'époque, Furey. Je voulais rappeler à la
3 Commission que ce mémo-là a déjà été déposé comme pièce dans le document
4 fondamental. Est-ce que... en 2012, est-ce que les forces... les agences policières, est-
5 ce que les agences policières, est-ce qu'on leur a offert l'accès direct ?

6 **M. PAUL MASON:** C'était ce que j'ai pu comprendre suite aux
7 discussions avec mon directeur général, c'était clair qu'on leur avait offert cela, mais il
8 n'y avait pas d'intérêt à ce stade-là.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, à la suite de cette présentation-là et
10 le refus d'accès direct de la part des forces policières, est-ce qu'il y a eu davantage de
11 discussions ?

12 **M. PAUL MASON:** Oui.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Pouvez-vous les résumer pour nous ?

14 **M. PAUL MASON:** On a été appelé à utiliser le système en juin
15 2017. On a eu un appel de la police de la région d'Halifax. Il y avait une alerte Amber,
16 une personne portée disparue. On travaille avec eux pour lever, lancer l'alerte, mais
17 heureusement ils ont pu retrouver la personne, alors ça a été annulé et on ne l'a pas
18 envoyé. Et il y a eu une réunion par la suite, avec la police régionale d'Halifax pour
19 faire... pour discuter. On leur a offert l'accès direct et ils ont fait savoir qu'ils voulaient
20 continuer avec le système actuel. Et c'est ça qui nous a poussés à développer notre
21 politique; on a embauché un système de consultants à l'externe et cette politique a été
22 développée en novembre 2017 et bien sûr, les réunions ont continué par la suite.

23 **Me RACHEL YOUNG :** Là, cette politique-là qui a été révisée et
24 mise en activation en novembre 2017 est-ce que ça serait celle-là en vigueur en avril
25 2020?

26 **M. PAUL MASON :** Oui.

27 **Me RACHEL YOUNG :** Alors, si vous avez vu ma présentation plus
28 tôt, quand je parlais de la procédure en vigueur, les neuf étapes qui doivent être suivies,

1 c'était avec cette politique-là?

2 **M. PAUL MASON** Oui.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Si j'ai bien compris, un moment donné, la
4 GRC s'est joint au Groupe de travail sur les alertes publiques, qui relève de SOREM?
5 Est-ce que vous pouvez nous parler de ce groupe-là?

6 **M. PAUL MASON** Il s'agit de discussions que nous avons au
7 niveau provincial, mais la GRC, sur le plan fédéral, relève de Sécurité publique Canda.
8 Le SOREM est co-présidé par Sécurité publique Canada. POG, c'est un groupe de
9 travail technique en matière de politiques techniques; c'est le groupe d'alertes au public,
10 s'il y a des questions au sujet de comment... quel genre d'alerte devrait être en vigueur
11 et également des aspects techniques – comment on devrait configurer l'interface. Le
12 GAP, on nous donne la tâche d'analyser ces enjeux-là et de donner, d'élaborer des
13 recommandations pour les décisions par SOREM. Ils peuvent être discutés et voir une
14 réaction en pointillé avec le conseil de gouvernance de Palmorex. C'est un groupe
15 technique et la GRC avait des représentations avec ce groupe-là.

16 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous vous rappelez quand la
17 GRC s'est joint à ce groupe-là?

18 **M. PAUL MASON** Non parce que je ne suis pas membre du GAP.
19 Il y avait une réunion en mai 2018 qui faisait la mise à jour des ministères, des ministres
20 responsables aux urgences et dans une présentation PowerPoint, on a indiqué
21 comment le gouvernement fédéral voulait faire que d'autres agences puissent les
22 délivrer de façon directement. Au fédéral, la seule agence qui peut délivrer comme
23 utilisateur de confiance de façon indépendante, c'est Environnement Canada; ils
24 voulaient donc intégrer Ressources naturelles Canada et la GRC. Je pense qu'il était
25 sur le GAP auparavant, mais cette réunion-là, c'était en mai 2018.

26 **Me RACHEL YOUNG** : Et comme résultat de la réunion de 2018,
27 est-ce que la GRC aurait eu l'accès direct?

28 **M. PAUL MASON** Ils ne l'ont pas obtenu à ce stade-là; ils étaient

1 impliqués dans le GAP, mais c'est pas directement rattaché à l'aspect direct.

2 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, s'il y a une urgence qui est
3 abordée... qui est gérée par la police, c'est à qui la décision de lever une alerte? C'est à
4 qui la décision pour émettre une alerte? Est-ce que ça dépend si la police a un accès
5 direct?

6 **M. PAUL MASON** Non. En ce moment, les seuls deux qui ont
7 l'accès direct, c'est la Police régionale d'Halifax et la GRC. Que vous ayez accès direct
8 ou non, cette policière-là doit décider si l'incident est suffisamment critique de justifier
9 l'utilisation du système en alerte. S'ils ont accès direct, ils peuvent l'émettre eux-
10 mêmes. S'ils n'ont pas accès direct, ils devraient le demander par l'entremise de nous.
11 C'est là où les aspects font les liens... on prend les demandes, on s'assure que c'est un
12 type d'alerte admissible et passent à partir des étapes que vous avez soulignées plus
13 tôt.

14 **Me RACHEL YOUNG** : SOP, c'est...

15 **M. PAUL MASON** Nos procédures d'exploitation standard.

16 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, s'il y a une force policière qui n'a pas
17 l'accès direct pour émettre une alerte, mais c'est une urgence de la police, disons une
18 émeute et elle demande que le Bureau de gestion des urgences envoie l'alerte, est-ce
19 que le Bureau de gestion des urgences sait exactement ce qui se passe avec
20 l'urgence?

21 **M. PAUL MASON** Non, pas exact... pas précisément, ça dépend
22 de qu'est-ce que la GRC partage avec nous. Nos seuls renseignements, c'est les
23 médias à source ouverte. S'il s'agit d'une émeute, on l'aura probablement vu à la
24 télévision; la police nous dira les renseignements dont ils ont besoin qu'on envoie. Ils
25 n'ont pas besoin de nous donner tous les éléments particuliers de l'événement; ils
26 doivent juste nous donner les informations qu'ils veulent nous donner pour...

27 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, comment est-ce que le Bureau de
28 gestion sait quoi envoyer?

1 **M. PAUL MASON** La demande nous parvient de la police et c'est
2 comme ça qu'on devient au courant.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Il y a un autre... vous avez mentionné
4 également une réunion avec la GRC au niveau de l'alerte. Est-ce que vous vous
5 rappelez d'avoir discuté en alerte avec des membres précis ou spécifiques de la GRC
6 lors d'une réunion en février 2020?

7 **M. PAUL MASON** En février 2020, je n'ai pas assisté à ces
8 réunions-là. Ces réunions-là étaient entre les directeurs des incidents et Rob Legge. La
9 GRC avait demandé la réunion pour discuter d'alertes. D'après ce que j'en comprends
10 – Rob vous en parlera plus tard – ils s'intéressaient dans les alertes Amber, on leur a
11 certainement parlé des autres genres d'alertes qui pourraient être utilisées au-delà de
12 cela. Mais je n'ai pas assisté à cette réunion-là.

13 **Me RACHEL YOUNG** : Ah, alors je vais lui poser des questions à
14 ce sujet.

15 Et alors, si la GRC avait demandé au Bureau de gestion des
16 urgences pour une alerte en avril 2020, est-ce que les pertes massives auraient qualifié
17 pour une alerte?

18 **M. PAUL MASON** Oui.

19 **Me RACHEL YOUNG** : Avez-vous reçu une demande de la part de
20 la GRC ou de la Police régionale d'Halifax pour émettre, délivrer une alerte en avril
21 2020?

22 **M. PAUL MASON** On les a rejoints et il y a eu une discussion. Je
23 veux clarifier : ils ont exprimé un intérêt d'émettre l'alerte à environ 11 h 25.

24 **Me RACHEL YOUNG** : Quel jour?

25 **M. PAUL MASON** Le 19 avril, le matin. Alors, on commençait à ce
26 stade-là, quand on nous a fait savoir que l'auteur était entre les mains de la police.

27 **Me RACHEL YOUNG** : Quand vous dites « eux », vous voulez dire
28 qui?

1 **M. PAUL MASON** Michael Bennett, notre commandant d'incidents,
2 était en discussion avec plusieurs membres de la GRC et je pense que Glen Nielsen,
3 notre contact en matière de gestion des urgences, il avait parlé à l'inspecteur Dustine
4 Rodier.

5 **Me RACHEL YOUNG** : Quand vous dites « exprimé un intérêt »,
6 avez-vous reçu une demande formelle pour une alerte?

7 **M. PAUL MASON** Ils ont dit qu'ils utilisaient le système.

8 **Me RACHEL YOUNG** : Avez-vous reçu du contenu pour un
9 message?

10 **M. PAUL MASON** On a reçu la vérification qu'ils allaient s'en
11 servir, on n'était pas rendus au point où on avait reçu le message à délivrer.

12 **Me RACHEL YOUNG** : Je pense que vous avez dit dans votre
13 entretien que le Bureau de gestion des urgences avait initié le contact?

14 **M. PAUL MASON** Oui, c'est ça. Mon personnel est devenu de
15 l'événement... au courant de l'événement tôt le matin. J'ai demandé au personnel de
16 rentrer dans le bureau. Alors moi, je suis rentré dans le bureau, un de mes membres du
17 personnel m'a donné une capture d'écran de l'autopatrouille de la GRC.

18 **Me RACHEL YOUNG** : C'est à quelle heure, quel jour?

19 **M. PAUL MASON** À 10 h 32 le matin, le samedi, 19 avril.

20 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que c'est la première chose, la
21 première chose que vous avez entendue?

22 **M. PAUL MASON** Oui.

23 **Me RACHEL YOUNG** : Continuez.

24 **M. PAUL MASON** Alors, quand j'ai vu ça, j'ai contacté notre agent
25 de planification des urgences qui agissait comme coordonnateur sur le terrain dans
26 cette partie-là de la province.

27 **Me RACHEL YOUNG** : C'était qui?

28 **M. PAUL MASON** Dominique Fure. Et je lui ai dit d'appeler la GRC

1 et de leur demander s'ils voulaient utiliser le système.

2 **Me RACHEL YOUNG** : Pourquoi vous faites cela si c'était une
3 urgence menée par la police et qu'ils n'avaient rien demandé du Bureau de gestion
4 d'urgence?

5 **M. PAUL MASON** Quand j'ai vu l'autopatrouille, c'était ma
6 première indication que cette personne-là se déplaçait.

7 **Me RACHEL YOUNG** : Quand vous parlez de l'autopatrouille, vous
8 voulez dire quoi?

9 **M. PAUL MASON** La réplique d'autopatrouille de la GRC.

10 **Me RACHEL YOUNG** : Vous avez parlé à Dominic Fure et qu'est-
11 ce que vous lui avez dit?

12 **M. PAUL MASON** Je lui ai dit d'appeler la GRC, leur demander
13 s'ils voulaient utiliser le système.

14 **Me RACHEL YOUNG** : C'était vers quelle heure?

15 **M. PAUL MASON** Je pense que c'était à 10 h 32 ou 10 h 34, le 19
16 avril.

17 **Me RACHEL YOUNG** : À votre connaissance, qu'est-ce qui s'est
18 passé par la suite?

19 **M. PAUL MASON** Ce que j'ai appris par la suite, c'est que dans
20 Dom a essayé de contacter la GRC et il a appelé le Centre des urgences d'opération,
21 notre point de contact principal pour rejoindre, mais personne là-bas. Il y avait eu des
22 échanges de textes, textos et il a pu parler avec leur représentant.

23 **Me RACHEL YOUNG** : Il a passé par la hiérarchie de la GRC pour
24 voir s'ils voulaient utiliser leur système?

25 **M. PAUL MASON** Oui, c'est ça.

26 **Me RACHEL YOUNG** : Nous avons un document appelé la
27 séquence des appels du Bureau de gestion des urgences; que ce soit... je voulais que
28 ça devienne la prochaine pièce, c'est le COMM000458. Vous connaissez ce document-

1 là?

2 **M. PAUL MASON** Oui. Après que cet événement-là a eu lieu, le
3 sous-ministre m'a fait savoir qu'il voulait qu'on organise une chronologie des appels et
4 des interactions pendant les événements. Alors, on a organisé ce document-là, le
5 directeur de gestion des incidents, alors j'ai intégré les communications que moi j'avais
6 eues, et on l'envoyait au ministre.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous avez repassé le document
8 pour faire des précisions? Alors, c'est précis, c'est juste selon votre point de vue?

9 **M. PAUL MASON:** J'ai regardé là où j'avais des communications et
10 j'ai vérifié tous ces moments-là sur mon téléphone, alors tout le monde... on avait fait
11 savoir à tout le monde qu'ils devaient faire la même chose. Alors, je suis confiance que
12 c'est juste.

13 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 108 [sic].

14 **--- PIÈCE no 1308:**

15 Séquence d'appel du 18 et 19 avril, 2020 de Nova Scotia EMO

16 **INTERPRÈTE:** L'interprète s'excuse, c'est le chiffre faux.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, votre décision de demander à Donna
18 Fure (phon.) de parler à la GRC, est-ce que c'était une discuss... une procédure sur
19 laquelle vous vous êtes entendus? Est-ce que cela fait partie de vos procédures
20 standards?

21 **M. PAUL MASON:** Non. Il s'agissait de l'utilisation de l'alerte par
22 une tierce partie pour quelque chose qu'on ne menait pas, c'était de lancer par une
23 requête, une demande. Quand on devient au courant de l'évènement de cette journée-
24 là, on avait déjà déployé du personnel dans le centre au cas où qu'il y ait une demande
25 parce que nous ne faisons pas de dotation de personnel 24 heures sur 24, on voulait
26 s'assurer qu'on soit prêts. Quand j'ai vu l'auto-patrouille et j'ai rejoint la GRC, c'est
27 parce que c'était devenu clair que cette personne-là voyageait, alors cela ne faisait pas
28 partie de nos procédures d'opération normales.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, est-ce qu'il y avait une procédure
2 établie pour comment faire la GRC pour l'émission d'une alerte?

3 **M. PAUL MASON:** En ce qui a trait à ça, ça serait par l'entremise
4 des agents, les représentants d'agences. Quand on fait affaire avec ces partenaires-là,
5 ils partagent ces renseignements-là, nous sommes en contact, on est régulièrement en
6 contact avec la GRC, alors il n'y avait pas une personne spécifique qui devait nous
7 appeler. Ils nous appelaient et nous, on les passait en revue pour s'assurer que c'était
8 une source de confiance, que c'était la bonne entité, la bonne organisation, et que nous
9 sommes à l'aise que cette personne-là a l'autorité de faire la demande.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Pendant les événements, est-ce que le
11 Bureau était impliqué dans la mise sur pied d'un centre de secours?

12 **M. PAUL MASON:** Oui. Le matin, après l'établissement du centre,
13 on... la GRC nous a appelés et ils nous ont demandé que l'on ouvre un centre de
14 secours, et j'ai compris, donc, que cette personne, cet agent de service a appelé la
15 municipalité pour organiser l'ouverture du centre de secours.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que c'était après l'arrêt de l'auteur?

17 **M. PAUL MASON:** Non, c'était avant. C'était tôt le matin, vers
18 6 heures du matin. Je crois que c'était le centre de secours à Onslow Belmont.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Quand on a parlé des réunions régulières
20 que vous avez... auxquelles vous avez assisté entre 2011 et 2018, qui était le
21 représentant principal de la GRC?

22 **M. PAUL MASON:** C'était Glen Byrne, commandant du... de leur
23 STO. Et parfois, l'un des inspecteurs des communications venait aussi.

24 **Me RACHEL YOUNG:** C'est monsieur Byrne, n'est-ce pas – B-Y-R-
25 N-E?

26 **M. PAUL MASON:** Oui.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Après les événements, on a entendu parler
28 de certains changements apportés aux politiques. Je sais qu'il y avait des protocoles

1 d'entente entre les différentes instances pour l'accès direct?

2 **M. PAUL MASON:** C'est ça, c'est exact.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Je dois vérifier si le protocole d'entente
4 avec la GRC se trouve déjà dans les documents fondamentaux, mais j'ai le numéro
5 pour la police d'Halifax daté du... donc, c'est le numéro COMM0043578.

6 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Et pièce 1309.

7 **--- PIÈCE no 1309 :**

8 Protocole d'entente avec la police d'Halifax
9 (COMM0043578)

10 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, il y a eu un changement de poste en
11 ce qui concerne l'accès direct après les événements, n'est-ce pas? Expliquez-nous
12 cela.

13 **M. PAUL MASON:** D'accord. Alors, après les événements des
14 pertes massives, la GRC, et un peu plus tard le Département de police d'Halifax, a
15 demandé de créer l'accès direct de la police au système. C'est quelque chose qu'on
16 avait proposé depuis longtemps et ils étaient, donc, ouverts à cela et on a travaillé avec
17 eux pour élaborer les protocoles d'entente et pour s'assurer que leur personnel pouvait
18 être... était formé afin de pouvoir émettre des alertes directement.

19 **Me RACHEL YOUNG:** On entend parler aussi du comité des
20 fonctionnaires... des hauts fonctionnaires en matière d'alertes.

21 **M. PAUL MASON:** C'est ça, c'était coprésidé par le ministre adjoint
22 de la Justice et mon ministre adjoint à l'époque. Il y avait des représentants de la GRC,
23 de la police d'Halifax, Association des chefs de police, le ministère de la Justice, la
24 Division de la Sécurité publique et nous, et le but de cette entité était d'examiner le
25 système d'alerte par le filtre de l'utilisation de la police et d'élaborer des
26 recommandations sur son utilisation lors de telles circonstances.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que c'était avant ou après la
28 signature des protocoles d'entente?

1 **M. PAUL MASON:** C'était avant. La GRC et la police d'Halifax
2 étaient formées déjà en janvier de 2021 et les protocoles d'entente ont été signés peu
3 après.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Et quelles forces de police peuvent émettre
5 maintenant des alertes?

6 **M. PAUL MASON:** Ces deux-là.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, les autres forces doivent passer
8 encore par le Bureau, n'est-ce pas?

9 **M. PAUL MASON:** Oui, c'est exact.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Il y a une nouvelle procédure, semble-t-il,
11 où ça passe par la radio de Shubenacadie, Shubie Radio, alors...

12 **M. PAUL MASON:** Oui, c'est ça. Ça existe.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que c'est différent par exemple dans
14 d'autres provinces comme le Nouveau-Brunswick?

15 **M. PAUL MASON:** Oui. Depuis les pertes massives en Nouvelle-
16 Écosse, la plupart des provinces ont délégué l'autorité directe aux services policiers. Il
17 n'y a plusieurs modèles en existence, mais au Nouveau-Brunswick par exemple, la
18 GRC émet des alertes pour tous les... toutes les forces policières. Par exemple, un
19 service de police municipal travaillerait avec la GRC pour émettre l'alerte, même
20 chose... par contre, à l'Île-du-Prince-Édouard, les trois forces policières ont été formées
21 pour émettre des alertes individuellement; d'autres provinces ont d'autres systèmes,
22 mais la police a accès direct au système d'alerte, je crois que Terre-Neuve et que le
23 Québec travaillent encore là-dessus, tandis qu'au Québec, il y a une opération 24/7, un
24 Bureau de gestion des urgences.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, ce sont les deux grosses forces
26 policières : la GRC et la police d'Halifax. Est-ce que vous avez parlé avec eux de la
27 possibilité pour eux d'avoir accès direct? Est-ce que...

28 **M. PAUL MASON:** Oui, on le leur a offert.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Et quelle a été la réponse?

2 **M. PAUL MASON:** Bien, ils continuent à vouloir demander l'alerte
3 par le biais du Bureau. Nous recommandons donc toujours l'accès direct, mais on
4 continue à... le statu quo s'est maintenu. C'est la position de ces deux forces policières.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Et si j'ai bien compris, la GRC a demandé à
6 KPMG de faire une vérification sur la possibilité d'adopter l'accès direct en alertes.

7 **M. PAUL MASON:** Oui, c'est ça. Ils ont engagé KPMG à cette fin.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, et vous, vous avez participé à leur
9 cueillette d'informations là-dessus?

10 **M. PAUL MASON:** Oui. J'ai compris que l'analyse est assez large,
11 il y a des aspects qui touchent au service de police, il y a des aspects qui portent sur le
12 9-1-1, donc, nous, on s'intéresse surtout à ce deuxième aspect. Les autres aspects ont
13 en dehors de notre ressort, mais on travaille avec Dustine Rodier, Chris Leather aussi,
14 mais je ne sais pas qui est... qui dirige le projet.

15 **Me RACHEL YOUNG:** Il paraît que ce rapport sera publié la
16 semaine prochaine possiblement.

17 Y a-t-il eu des alertes depuis les pertes massives?

18 **M. PAUL MASON:** Oui, il y a eu plusieurs alertes. Après les pertes
19 massives, nous avons commencé à recevoir plusieurs... une douzaine ou... de
20 demandes d'alerte entre juin 2020 et janvier 2021 de différents services policiers en ce
21 qui a trait à plusieurs incidents qui... où ils ont demandé que l'on émette des alertes à
22 leur demande, à la demande ces services-là, et on l'a fait.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, est-ce que vous avez participé à la
24 révision du courriel sur la procédure d'alerte?

25 **M. PAUL MASON:** Oui, j'ai travaillé avec l'équipe de la gestion des
26 incidents pour cela.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Oui, et il y a eu des alertes qui ont été
28 émises par la suite. Et donc, comment trouvez-vous la nouvelle... le nouveau système

1 par rapport à l'ancien?

2 **M. PAUL MASON:** Je trouve que ce système est meilleur. L'accès
3 est direct et notre modèle préféré, mais pour ce qui est du système actuel, il est bon. Le
4 principal changement avec le nouveau système, c'est l'élaboration d'une demande de
5 requête dans les PON, les anciens PON, on n'avait pas de formulaire, car on voulait
6 maintenir un système souple, mais en travaillant avec la police, les opérations policières
7 sont beaucoup plus rapides que qu'est-ce que le bureau fait, c'est très dynamique, donc
8 on serait, donc, impliqués par la police. Et on avait des difficultés à mettre l'information
9 dans un format qui pourrait être mis sur la plateforme. Si ce n'est pas bien configuré et
10 s'il y a une faute d'orthographe, une virgule, ça ne marche pas. Donc ça, c'était une
11 difficulté pour nous.

12 Et ce que le formulaire nous a permis de faire, c'est d'offrir
13 l'information aux agences de police et de les former là-dessus de sorte qu'ils puissent
14 configurer leurs demandes, leurs requêtes selon... avec ce formulaire, pourraient donc
15 couper et coller la demande directement dans le système, cela nous permettait, donc,
16 de compléter le travail de Shubie Radio. Ce n'est pas la police, donc ils peuvent
17 couper et coller ce formulaire de requête et ensuite ils nous en parlent, et une fois
18 approuvé, c'est envoyé. Mais il fallait s'assurer que ces formulaires proviennent d'une
19 entité autorisée, il fallait donc donner des numéros de NIP, des NIP aux différentes
20 agences afin de vérifier que la personne était une personne qui avait le droit de le faire.
21 Ces alertes étaient émises rapidement, et donc, il fallait pouvoir vérifier l'identité du
22 demandeur.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, c'est un formulaire électronique?

24 **M. PAUL MASON:** Oui.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, il y a un espace pour le type
26 d'urgence.

27 **M. PAUL MASON:** C'est ça. On peut cocher une boîte. Donc, il n'y
28 a pas un type d'alerte justifiant une interruption de la diffusion. On utilisait l'urgence

1 civile, c'est le plus proche et c'est ce que l'on fait au Canada. On choisit cela, y'a des
2 boites différentes, quatre... trois ou quatre boites qui doivent être cochées, et ça, on le
3 fait sur ce formulaire et ensuite on le soumet.

4 **Me RACHEL YOUNG:** S'il y a un tireur actif, dans quelle catégorie
5 est-ce que cela tombe?

6 **M. PAUL MASON:** Ce serait donc la catégorie des urgences
7 civiles.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Commissaires, ce sont mes questions pour
9 l'instant. J'aimerais pouvoir faire une rencontre avec nos collègues pendant le diner, il y
10 aura peut-être d'autres documents qui seront demandés, et donc, je voudrais que ça
11 soit possible.

12 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Un instant, s'il vous plait.
13 Maitre Young, je crois que le protocole d'entente que vous
14 cherchez avec la GRC est numéroté 0043570, d'avril 2021.

15 **Me RACHEL YOUNG:** C'est exact.

16 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Monsieur Mason, de nous
17 avoir aidés aujourd'hui. Vous n'avez... on a encore affaire à vous pour l'après-midi. Le
18 processus tel qu'élaboré est qu'une fois votre témoignage effectué, la Commission...
19 l'avocat de la Commission se rencontre avec les avocats des participants pour voir
20 quelles autres questions devront vous être posées. Donc, on va revenir pour 1 h 15 et
21 on aura peut-être ou probablement d'autres questions pour vous. Donc, restez des
22 nôtres, s'il vous plait.

23 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Reprise de la séance à
24 1 h 15.

25 **--- L'audience est en pause à 11 h 54**

26 **--- L'audience est reprise à 13 h 30**

27 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Rebienvenue.

28 La Commission siège de nouveau.

1 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Bon après-midi tout le monde.
2 D'après ce qu'on comprend, il y a une bonne réunion sur l'heure du
3 midi et on a arrangé pour avoir davantage de questions, de poser davantage de
4 questions au témoin, et nous sommes heureux que cela se produise.

5 Alors, Maitre Young, vous pourriez vous présenter.

6 Bonjour. Il y a eu une bonne réunion et on a déterminé quelles
7 questions poser au témoin et quand vous serez prête.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, bonjour les... bon après-midi,
9 Monsieur et Mesdames les Commissaires. Mes collègues ont fait le caucus avec les
10 avocats des participants et j'avais des sujets... j'ai reçu des suggestions de questions
11 supplémentaires que je suis heureuse de les poser. Ça pourrait tout couvrir ou peut-être
12 qu'il y en a d'autres, des questions de suivi, et, si c'est le cas, Me McCulloch pourra
13 poser davantage de questions.

14 Je vais corriger une chose que quelqu'un m'a soulignée, une erreur
15 typographique sur une des diapos ce matin où PSAP a été décrit comme point d'accès
16 public plutôt qu'un... s'il n'y a pas d'objection de corriger cela, même si ç'a été déposé
17 en pièce, parce que ça va être publié sur le site web.

18 Madame la registraire me fait savoir qu'il y a une pièce mise à jour
19 prête à être déposée pour le document fondamental, c'est la version 3.5, comme
20 COMM056438. Si on pourrait en faire une pièce, s'il vous plait.

21 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** La pièce 1343.

22 **--- PIÈCE no 1343 :**

23 Documents fondamentaux – Armes à feu – version 3.5
24 (COMM56438)

25 **Me RACHEL YOUNG:** Merci. Et si monsieur Mason pourrait
26 revenir à la barre des témoins, s'il vous plait.

27 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci bien encore une fois,
28 Monsieur Mason. L'avocat de la Commission a rencontré les avocats des participants et

1 ils ont préparé quelques questions de suivi que madame la Maitre Young, avocate de la
2 Commission, va vous poser. Il est également possible qu'il y ait des questions de suivi
3 du conseil des participants et, si oui, on va fournir avec davantage de détails.

4 Maitre Young.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Monsieur Mason, avant l'heure du midi,
6 vous avez mentionné une liste d'alertes qui existe, des alertes envoyées entre
7 septembre 2015 et avril 2020. C'est peut-être dans le document fondamental, mais
8 juste pour m'assurer, c'est le COMM057408, et je vais le mettre dans le dossier, si ça
9 pouvait être une pièce séparée, Madame la registraire.

10 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1345.

11 **--- PIÈCE no 1345 :**

12 Liste d'alertes envoyées entre septembre 2015 et avril 2020
13 (COMM057408)

14 **Me RACHEL YOUNG:** Je veux que vous reveniez vers le matin du
15 19 avril 2020. Vous aviez indiqué c'était un dimanche matin évidemment, et d'habitude
16 y'a pas de personnel... une dotation de personnel au CCP. Est-ce que vous vous
17 rappelez s'il y avait des personnes déjà là? Dans votre déclaration, en raison de
18 COVID, il y avait peut-être des personnes là?

19 **M. PAUL MASON:** D'habitude, nous ne serions pas ouverts la fin
20 de semaine, à moins qu'il y ait un évènement ou quoi que ce soit, mais en raison de la
21 COVID, on avait préparé des rapports de situation pour la province sur une base
22 quotidienne, on rejoignait nos partenaires au niveau provincial et aux municipalités pour
23 faire... préparer un rapport de leurs différents avis dans un seul rapport. Il y avait une
24 personne dans le CCP qui rentrait à 9 heures du matin, il y avait une deuxième
25 personne là, c'était un membre du personnel temporaire qui est dans une fonction
26 administrative, alors, pour les aider. Alors, eux, ils venaient à 9 heures du matin.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Et j'ai déposé une liste des appels au
28 Bureau de gestion des urgences cette journée-là, mais il y a une liste plus détaillée que

1 je vais déposer en pièce, c'est COMM00109, et cela comprend d'autres
2 communications aussi. C'est peut être... si ça peut être dans le document fondamental.

3 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est 1344.

4 **--- PIÈCE no 1344 :**

5 Liste mise à jour des appels au Bureau de gestion des
6 urgences pour la journée du 19 avril 2020 (COMM0001009)

7 **Me RACHEL YOUNG:** On a parlé de l'impact potentiel des alertes
8 sur le volume d'appels du 9-1-1. Et avant l'heure du midi vous avez mentionné qu'il y a
9 une étude de la GRC avec KPMG en cours et vous aviez coopéré en leur fournissant
10 des données. Avez-vous collecté les données sur le volume des appels 9-1-1 à ces
11 fins-là ?

12 **M. PAUL MASON:** Oui. Au niveau de l'utilisation des alertes et les
13 volumes des appels 9-1-1 qui en résultait, on a commencé à compiler cela en partie du
14 comité des hauts placés, de la haute direction des alertes. Alors quand on recevait des
15 demandes d'alertes pour des questions liées au travail des policiers, on regardait au
16 volume des appels 9-1-1, alors à chaque fois que vous aviez une alerte qui avait été
17 demandée et traitée, on demandait le nombre d'appels reçus, dans une période de
18 quatre heures suite au fait qu'on ait lancé l'alerte. Et on regarde de la période la
19 semaine précédente pour identifier des *peaks*. Alors pour ces 12 utilisations des alertes,
20 on avait compilé cela et comme partie du travail de la Commission, on avait fait une
21 mise à jour du rapport et on l'a soumis à la Commission.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Alors Monsieur les Mesdames les
23 Commissaires, cela a été produit par la... ça a été remis par la province à la
24 Commission, mais il n'y a pas de numéro de COMM, alors on va l'inscrire à une date
25 ultérieure.

26 Alors vous avez mentionné qu'il y avait eu des réunions avec la
27 GRC au sujet d'accès directs pour la police à utiliser les alertes, pour des choses au-
28 delà des alertes Amber. Avez-vous discuté de façon spécifique, pendant une réunion

1 que vous pourriez l'utiliser pour les tireurs actifs ?

2 **M. PAUL MASON:** Oui. Dans la réunion de juin 2016, dans
3 PowerPoint, j'ai indiqué que c'était une utilisation possible.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que cela relèverait d'une urgence
5 civile ou est-ce qu'il s'agirait d'une différente catégorie ?

6 **M. PAUL MASON:** Oui, cela relèverait des urgences civiles. La
7 définition dans ce sens-là est large. Vous aviez indiqué des activités humaines qui ont
8 un impact ou qui exigent des niveaux d'applications de force de l'ordre. Au niveau de la
9 gestion des urgences, c'était plus au niveau des émeutes et la désobéissance civile en
10 matière de COVID, alors c'est ce qu'il correspond le mieux. Il y a une catégorie de
11 personnes dangereuses, alors ce n'est pas intrusif, alors cela ne sera pas diffusé pour
12 faire un bruit sur le téléphone de quelqu'un.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Dans votre déclaration, une déclaration
14 civile ne comprendrait pas un tireur actif. Est-ce que cela est discuté dans ces
15 réunions ?

16 **M. PAUL MASON:** Après cette discussion-là, cela n'a pas figuré
17 dans la discussion avec la police. Les policiers, c'était au sujet des besoins, de faire la
18 mise à jour des catégories, des 32 catégories d'alertes. Comme on a dit auparavant,
19 cette liste de catégories était finalisée en avril 2019, et l'utilisation du système s'élargit,
20 alors cette liste-là doit être élargie aussi. On considère cela actuellement, en partenariat
21 avec le Bureau de gestion des urgences provinciales et du gouvernement fédéral avec
22 sécurité pour le Canada. Et voilà, on considère cela, mais à ce stade-ci, c'est en
23 contexte de la discussion.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Vous aviez parlé du formulaire actuel que
25 l'on doit compléter, alors tireur actif ne serait pas un des points sur cette...

26 **M. PAUL MASON:** S'il est connu que dans une situation de tireur
27 actif, on utilisera l'urgence civile.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Il est connu ? Par qui ?

1 **M. PAUL MASON:** Par le Bureau de gestion des urgences et avec
2 nos discussions avec les forces policières. Depuis les événements, mais oui, pour
3 revenir à la présentation de juin 2016, c'est indiqué là-dedans.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Et sur le plan du contenu du message, des
5 messages, vous ne pouvez pas juste inscrire n'importe quoi dans un message, ça doit
6 être rédigé d'une certaine façon.

7 **M. PAUL MASON:** Oui, ça doit être clair, simple et certains critères
8 sur le plan de ce qui doit être intégré dans le message, le message doit être aussi clair
9 et avec les directives aussi concis que possible, mais il y a également des limitations
10 techniques. La limite est de 600 caractères, on ne peut pas en mettre plus. Alors quand
11 on rédige le message, il faut que ce soit clair, concis, mais la taille doit être limitée afin
12 que ça soit... corresponde à la plateforme des technologies de l'information.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'on peut mettre des images ?

14 **M. PAUL MASON:** Si je comprends bien, si on fait le lien à l'image,
15 ce serait uniquement montré sur l'appli de la Weather Network, mais Rod Legge pourra
16 en parler davantage.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Le personnel du Bureau de gestion des
18 urgences le sait, même si la police n'avait pas accès direct, est-ce qu'eux ils savent
19 quoi mettre dans le message et comment savez-vous ça ?

20 **M. PAUL MASON:** Il y a deux choses. Avant l'événement, dans
21 nos PON, développés à l'automne, c'est là où on a des messages avec de la police et
22 on peut travailler avec la police. C'est ça, là où on arrive à un point à prendre le
23 message pour l'intégrer dans le système. Depuis l'événement où on a créé le
24 formulaire, il y a un décompte de caractères dans le formulaire afin qu'il ne dépasse
25 pas.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Alors avant les pertes massives, est-ce que
27 le Bureau de gestion des urgences était impliqué pour la formation pour le membre qui
28 demandait des alertes, pour le contenu ?

1 **M. PAUL MASON:** La formation qu'on leur a fournie, c'était une
2 formation... un exercice de formation sur les alertes Amber qu'on a mené en septembre
3 2016. Notre méthodologie, c'était de travailler avec la police lorsqu'on recevait la
4 demande.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Là où il n'y a pas... ou qu'il y ait ou non
6 l'accès direct, est-ce la responsabilité du demandeur ou celui qui envoie l'alerte de créer
7 le message ?

8 **M. PAUL MASON:** Mais dans les deux cas, oui. Si vous avez
9 l'accès direct, c'est vous qui allez... c'est sur votre message. Et sinon, vous allez
10 remplir le formulaire et c'est nous qui allons faire le reste.

11 **Me RACHEL YOUNG:** S'il y avait eu une demande, une requête de
12 la GRC le 19 avril, s'il y avait eu un appel au Bureau, qui aurait pris la décision pour
13 émettre l'alerte ?

14 **M. PAUL MASON:** Selon nos PON de 2017, la décision réside
15 avec le directeur de la gestion des incidents. Normalement, quand moi j'étais là sur
16 place, il me le demandait, mais généralement il a l'autorité de le faire.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Et c'était qui ?

18 **M. PAUL MASON:** C'était Jason Mew, M-E-W.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que M. Mew aurait décidé que
20 c'était... que la situation de tireur actif ne tombe pas dans telle ou telle catégorie ?

21 **M. PAUL MASON:** Bon, c'est une décision qui aurait été prise
22 entre Jason, Rod et moi. Si j'avais été sur place, j'aurais participé à cette discussion.
23 On connaît bien, on connaissait bien la procédure.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que tout le monde était là dimanche
25 matin ?

26 **M. PAUL MASON:** Michael Bennett était commandant des
27 incidents, il y avait une autre femme qui était temporaire, et Aaron MacEachern a été
28 appelé à son bureau pour répondre à cet événement. Et quand on a su donc qu'il y

1 avait un incident à Portapique, bon, on a fait venir des gens sur place.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, vous avez dit ce matin que vous
3 avez initié le contact avec la GRC et si la GRC avait appelé pour demander une alerte,
4 qui l'aurait fait. Qu'est-ce qui serait arrivé ?

5 **M. PAUL MASON:** Et bien c'est la même chose avec la demande
6 pour les hélicoptères ou le centre de secours. Il y aurait eu une décision de la part du
7 directeur de la gestion des incidents.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Pour le grand public, si les gens veulent
9 savoir le but d'une alerte et dans quelle catégorie l'alerte tombe, quel moyen avez-vous
10 pour éduquer le public, pour sensibiliser le public à ces questions ?

11 **M. PAUL MASON:** Au-delà des réunions que nous avons
12 discutées tout à l'heure, quand le système national a été nommé en alerte, bon c'était
13 discuté en 2017 et déployé en 2018. Il y a eu une campagne nationale, avec un budget
14 de sept millions de dollars, un site web, enalerte.ca, qui avait toutes les informations
15 nécessaires. Ça parle des types d'alertes, le rôle des différentes entités, les provinces,
16 le gouvernement fédéral, des distributeurs de dernière ligne. Il y avait des annonces
17 commerciales, à la radio, à la télévision et quand on faisait nos alertes, nos essais
18 d'alertes, on travaille avec Pelmerex et nous... amplifié les communiqués de Pelmerex
19 par nos propres médias sociaux. Donc il y avait beaucoup d'information qui a été
20 communiquée. Le site web est le site central où tout le monde peut aller chercher de
21 l'information.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Ça, c'est quoi ?

23 **M. PAUL MASON:** Donc c'est alertready.ca en anglais, enalerte.ca
24 en français.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Depuis 2018, quel a été le but principal de
26 ces réunions?

27 **M. PAUL MASON:** C'était surtout sur 9-1-1, donc les nouvelles
28 initiatives en matière de 9-1-1, des problèmes techniques en cours de route et des

1 nouvelles initiatives sur lesquelles les différentes parties travaillent mais ça porte
2 généralement sur 9-1-1.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Quand vous parlez de nouvelles initiatives,
4 est-ce que ce sont des initiatives de sensibilisation ou plutôt des politiques que vous
5 êtes en train d'élaborer?

6 **M. PAUL MASON:** Eh bien, ça dépend. Parfois, il s'agit de
7 renseigner le monde, on travaille sur ceci ou cela, peut-être que c'est un projet
8 collaboratif, et dans le cas de la sensibilisation du public, on recevra des gens... on
9 recevait des appels du public pour la contamination de l'eau, des glissements de
10 terrain, et donc, il fallait que les gens comprennent l'utilisation de ces alertes pour ne
11 pas communiquer des alertes frivoles.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous connaissez le document
13 qui parle des statistiques selon les différentes administrations?

14 **M. PAUL MASON:** Bon, si je vais sur le site...

15 **Me RACHEL YOUNG:** Vous connaissez ce document?

16 **M. PAUL MASON:** Bon, dans le site en alerte, on voit des détails
17 par province, mais je ne suis pas certain de la liste dont vous parlez, mais je connais un
18 peu ces données.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Je vais déposer le document, peut-être que
20 quelqu'un d'autre pourra aborder ce document, et je vais vous poser quelques
21 questions. C'est donc COMM057352.

22 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la nouvelle pièce
23 1346.

24 **--- PIÈCE no 1346 :**

25 Statistiques selon les différentes administrations

26 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, je voulais vous demander, donc,
27 on a des données, des statistiques sur les alertes par administration et ce document
28 indique qu'il n'y avait jamais eu d'alertes de ce type au Canada avant 2020. Est-ce que

1 c'est exact?

2 **M. PAUL MASON:** Oui, je crois que oui. On n'avait jamais vu
3 l'utilisation à cette fin.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous savez quand... si l'alerte
5 qui a été émise en 2020 est venue avant ou après les pertes massives?

6 **M. PAUL MASON:** Je crois que c'était le 24 avril quand il y a eu
7 des avis d'une fusillade. J'avais vu quelques mentions dans les médias sur l'utilisation
8 par une municipalité albertaine de cette approche.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Vous parlez de Tentall (phon.) en Nouvelle-
10 Écosse?

11 **M. PAUL MASON:** Oui, c'est ça.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Vous nous avez dit que vous étiez
13 responsable à un certain moment pour la partie 9-1-1 du Bureau, et quand vous aviez
14 cette responsabilité et maintenant, est-ce que vous pouvez nous parler de la
15 cartographie inversée 9-1-1?

16 **M. PAUL MASON:** Oui, je peux parler de cela.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous pouvez nous expliquer
18 cela?

19 **M. PAUL MASON:** Selon mon expérience, ce n'est pas tellement la
20 partie de la cartographie, mais quand je me suis joint au Bureau et que j'avais la
21 responsabilité sur 9-1-1, il y avait déjà eu du travail sur le 9-1-1 inversé, donc ce que
22 l'on m'a expliqué, c'est que quand je... c'est quand je peux appeler une région ou une
23 zone au lieu de recevoir des appels. On l'avait examiné au niveau, mais on ne l'avait
24 pas exploré davantage. Il y avait des problèmes en matière de la vie privée, les
25 adresses que l'on appelait, et il y avait aussi des questions d'infrastructure. Mes
26 réseaux téléphoniques sont construits pour gérer un certain nombre d'appels ou un
27 volume d'appels intrants.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Mais si vous essayez du coup d'envoyer

1 beaucoup d'appels vers l'extérieur, est-ce que ce serait possible?

2 **M. PAUL MASON:** Mais il y avait aussi... on commençait à
3 déployer déjà ces boîtes ENDEC aux radios émetteurs, et donc, c'était cela, mais on n'a
4 jamais mis cela en opération. Je ne connais pas d'administration qui l'ont mis en
5 pratique. Nous, on ne l'a jamais fait.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, les appels vers l'extérieur, les appels
7 sortants, ce serait quoi? Donc, des appels... des robots appels?

8 **M. PAUL MASON:** Oui. Ce serait donc un message communiqué
9 dans une zone définie où tous les téléphones sonneraient dans cette zone. Et l'autre
10 aspect, c'est que même après 2011, puisque la moitié de la population n'a plus de ligne
11 fixe, donc la valeur de cette fonctionnalité était en déclin déjà.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Parce que c'est seulement des appels vers
13 des lignes fixes?

14 **M. PAUL MASON:** C'est exact. C'est ce que j'ai compris.

15 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, donc, le fait des volumes d'appels, le
16 problème du fait qu'il y a de moins en moins de ligne fixe, est-ce qu'il y a d'autres
17 considérations, d'autres limites ou...

18 **M. PAUL MASON:** Bon, moi, je ne dirais pas des limites, mais c'est
19 pas quelque chose qui a déjà été déployé ailleurs à ma connaissance. Il y aurait
20 probablement d'autres limites ou contraintes si on devait essayer de mettre le système
21 en opération, mais on ne l'a jamais fait.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Ça n'existait pas en avril 2020 en Nouvelle-
23 Écosse et ça n'existe pas non plus maintenant.

24 **M. PAUL MASON:** C'est exact.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, c'était un modèle alternatif de
26 système d'alerte.

27 **M. PAUL MASON:** Mais, oui, théoriquement, en théorie, mais je ne
28 connais personne qui l'utilise.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Et c'est peut-être quelque chose qui est de
2 votre ressort ou pas, mais en tout cas, je vais poser la question. Le document est déjà
3 déposé en preuve, paragraphe 52 qui cite un rapport de situation de la GRC, document
4 COMM0043572, et pour résumer ce paragraphe, ce que ça dit, c'est que dans cette
5 alerte d'avril 2020, 29 % des appels 9-1-1 n'ont pas été traités à cause des problèmes
6 de capacité. Est-ce que vous en savez cela?

7 **M. PAUL MASON:** Oui. On connaît que le rapport... on sait que le
8 rapport a été soumis.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Mais est-ce que c'était vrai?

10 **M. PAUL MASON:** Je ne peux pas parler des chiffres, mais je sais
11 qu'il y avait eu une augmentation du nombre d'appels 9-1-1 ce jour-là. Je ne sais pas...
12 je n'ai pas de chiffres sur les appels non traités.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, est-ce que vous savez s'il y a eu un
14 débriefage après cela? S'il y a eu des considérations ou des choses où on disait qu'il
15 fallait les changer?

16 **M. PAUL MASON:** Non, il n'y a pas eu de bilan après cet
17 évènement-là quand on a étudié l'augmentation des appels de 9-1-1. Oui, il y a eu une
18 augmentation dans certaines zones, mais à d'autres endroits, non.

19 Avec 9-1-1 aussi, comme vous avez indiqué, il y a 34 postes de
20 travail déployés dans la province et, typiquement, seulement la moitié sont occupés par
21 quelqu'un à chaque moment. Donc, on a créé le système avec de la redondance parce
22 que vous pourriez avoir un système... un problème technique où il faut déplacer... un
23 poste de travail tombe en panne et on peut déplacer la personne ou... et aussi, cela
24 nous permet d'augmenter la capacité en fonction des nécessités.

25 Donc, ce sont ces facteurs qui sont en jeu, mais je n'ai pas les
26 chiffres là-dessus, sur ce chiffre que vous avez mentionné.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Merci, Monsieur Mason. Ce sont les seules
28 questions que j'avais.

1 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maitre McCulloch, avez-vous des
2 questions de suivi ou Maitre... oui, Maitre McCulloch.

3 Monsieur Mason, Sandra McCulloch, avocate avec Patterson Law
4 qui représente le plus grand nombre des personnes affectées par les pertes massives.

5 **Me SANDRA McCULLOCH:** Merci, Commissaire, et je dois
6 préciser que nous représentons plusieurs des familles qui sont identifiées comme les
7 participants les plus affectés ainsi que quelques individus... plusieurs individus ayant
8 cette qualité.

9 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SANDRA McCULLOCH:**

10 **Me SANDRA McCULLOCH:** Donc, Monsieur Mason, j'ai quelques
11 questions à vous poser en ce qui concerne les essais. J'ai compris que, avant avril
12 2020, on avait fait des essais du système à au moins deux fois par an. Est-ce que c'est
13 vrai?

14 **M. PAUL MASON:** Le premier essai a été fait en décembre 2015,
15 et normalement, dans un premier temps, on les faisait quatre fois par an, mais une fois
16 la mise en service en avril de 2018, la fréquence s'est réduite. Il y avait 16 essais entre
17 décembre 2015 et l'évènement d'avril 2020, plus l'alerte COVID, donc ça en fait 17.

18 **Me SANDRA McCULLOCH:** Donc, après avril 2018, ces essais
19 comprenaient des alertes envoyées à la radio et à la télévision?

20 **M. PAUL MASON:** C'est ça.

21 **Me SANDRA McCULLOCH:** Et qui recevait ces essais, ces
22 alertes?

23 **M. PAUL MASON:** Tout le monde. La seule fois que quelqu'un
24 n'en recevait pas une alerte sur le téléphone, bon, il y avait plusieurs raisons à cela,
25 c'était surtout un problème de fournisseur, il fallait qu'ils mettent à jour leur logiciel et
26 que c'était un problème de connectivité, mais la vaste majorité recevait ces appels.

27 **Me SANDRA McCULLOCH :** Et j'ai compris aussi que vous... que
28 les partenaires auraient été alertés que ces tests allaient se faire. Est-ce que ça...?

1 **M. PAUL MASON** : Oui.

2 **Me SANDRA McCULLOCH** : Et est-ce que ça comprend la GRC?

3 **M. PAUL MASON** : Oui.

4 **Me SANDRA McCULLOCH** : En lisant votre interrogatoire avec la
5 Commission, cela est marqué 54268. Je ne sais pas s'il y a un numéro de pièce, mais
6 dans le contexte de votre discussion de la connaissance par les services de police de
7 ce système, vous avez dit que c'est un système à profil LV ou système médiatisé.

8 **M. PAUL MASON** : On a des systèmes qui volent sous le radar,
9 qui sont inconnus pas mal du public, avant l'arrivée d'un événement. Pourquoi est-ce
10 que je dirais que l'alerte a tout un profil; c'est qu'on fait ces alertes très souvent et avec
11 ces alertes, on est toujours en train de mettre à jour nos partenaires – pas seulement
12 les services policiers, mais tous nos partenaires. J'ai donné des conférences là-dessus
13 lors des congrès, on a fait ces essais, on travaille au niveau PCAP, on travaille avec les
14 différents directeurs provinciaux des opérations.

15 Donc, vous avez aussi des campagnes médiatiques avec 9-1- 1.
16 C'est notre programme à profil le plus élevé. Donc, c'est quelque chose que le grand
17 public connaît.

18 **Me SANDRA McCULLOCH** : Quelques questions, maintenant.
19 Vous avez parlé d'une présentation que vous avez préparée et donnée en juin 2016.
20 J'ai compris que cette présentation portait sur le fait de pouvoir offrir le statut
21 d'utilisateur de confiance aux services de police à Halifax et les services régionaux. Qui
22 représentait la GRC à cette réunion?

23 **M. PAUL MASON** : C'est dans les courriels, mais je pense que
24 c'était Brian Stones.

25 **Me SANDRA McCULLOCH** : Madame la registraire, est-ce qu'on
26 peut faire voir à l'écran la présentation de Monsieur Mason? À l'écran. Monsieur Mason,
27 c'est donc la présentation PowerPoint que vous avez préparée et lors de cette réunion
28 de 2016, n'est-ce-pas? Quand vous parliez à ma collègue il y a quelques instants, vous

1 avez répondu à ses questions sur le fait qu'un tireur actif pourrait faire l'objet d'alerte. Et
2 je veux donc vous faire voir la page 5 ou 6 de cette présentation Powerpoint.

3 Donc, prenez quelques instants pour regarder ceci.

4 Est-ce que vous vous souvenez d'avoir utilisé cette diapo lors de
5 cette présentation?

6 **M. PAUL MASON** : Oui.

7 **Me SANDRA McCULLOCH** : Quand vous parliez voilà quelques
8 instants à Maître Young du fait que la situation d'un tireur actif pourrait s'y trouver ou
9 pourrait être discutée, je vois une liste de plusieurs choses, dont tireur actif. Est-ce que
10 c'est de cela que vous parlez?

11 **M. PAUL MASON** : Oui, c'est ça.

12 **Me SANDRA McCULLOCH** : Donc, mes autres questions... je
13 voulais un peu donner suite à une autre question sur le fait que la GRC ait refusé
14 d'accepter le statut d'utilisateur de confiance. Est-ce que vous savez comment cette
15 décision a été communiquée au bureau par la GRC?

16 **M. PAUL MASON** : Alors, cela remonte à la préparation de ce
17 PowerPoint. On avait déjà essayé de susciter cette réponse de la part des services de
18 police. On croyait que cela pourrait être bénéfique pour eux. Lors de cette réunion, la
19 position a été maintenue, cette position qui est que la police n'allait pas accepter ce
20 statut et qu'elle voulait maintenir le statut. Il y a eu des courriels entre moi et d'autres où
21 j'ai envoyé... j'ai mis en c.c. tous les gens qui ont assisté à cette réunion. Et on disait
22 donc, dans ces courriels, qu'on allait maintenir cela, le statu quo.

23 **Me SANDRA McCULLOCH** : Suite à cette réunion, Monsieur
24 Mason, est-ce que vous avez reçu des courriels ou des communications de la GRC qui
25 demandent davantage d'information sur votre présentation?

26 **M. PAUL MASON** : Ce n'est pas le souvenir que c'est le cas, non.

27 **Me SANDRA McCULLOCH** : Avez-vous reçu des communications,
28 des questions afin d'informer, davantage motiver les décisions de la GRC de ne pas...

1 de refuser le statut d'utilisateur de confiance?

2 **M. PAUL MASON** : Non, je ne me rappelle pas de telles choses.

3 **Me SANDRA McCULLOCH** : Monsieur Mason, dans votre
4 déclaration à la Commission des pertes massives, je veux vous poser de questions sur
5 une déclaration qui était incluse dans cette déclaration-là. C'est dans le contexte de la
6 discussion sur les procédures opérationnelles normalisées, ce que vous auriez pu faire
7 pour essayer de développer leurs procédures d'opérations normalisées au plan d'En
8 alerte. Est-ce que vous vous rappelez d'avoir répondu à des questions dans ce
9 domaine-là? Est-ce que c'est à la suite des pertes massives, votre interview... entretien
10 avec les pertes massives le 15 février 2022?

11 **M. PAUL MASON** : Je me rappelle pas des éléments spécifiques
12 de cette déclaration-là.

13 **Me SANDRA McCULLOCH** : Je vais vous lire une portion de ça.
14 Vous dites dans la déclaration : cela est en référence... je ne suis pas sûr si c'est des
15 agences policières ou de façon générale ou la GRC de façon spécifique. Mais c'est ça
16 l'objet de mes questions : je veux comprendre de qui vous parlez exactement? Vous
17 dites... s'ils viennent nous dire, « Bon, on doit développer nos propres procédures
18 opérationnelles normalisées pour appeler En alerte au sujet des alertes Amber ou
19 d'autre chose. On était bien contents de travailler avec eux, mais ils ne nous ont jamais
20 demandé, à chaque fois qu'on leur en parlait, si on doit utiliser le système, on va vous
21 contacter ».

22 Alors, je veux être clair : quand vous dites « nous », vous faites
23 référence au Bureau de gestion des urgences?

24 **M. PAUL MASON** : Oui.

25 **Me SANDRA McCULLOCH** : Et quand vous dites « eux », parlez-
26 vous des agences policières généralement ou la GRC ou les deux?

27 **M. PAUL MASON** : Ça pourrait être les deux – finalement, ce sont
28 tous nos partenaires, s'ils ont besoin d'aide ou ils avaient des questions, nous serions

1 heureux de leur fournir cela.

2 **Me SANDRA McCULLOCH** : Et relative à cette phrase, « à chaque
3 fois qu'on leur parle de ça », je me demande, est-ce que vous parlez du système de
4 façon générale ou au sujet des procédures opérationnelles normalisées qui pourraient
5 être développées dans ce sens-là?

6 **M. PAUL MASON** : Le système, c'était au sujet du système.

7 **Me SANDRA McCULLOCH** : Ma compréhension de votre
8 déclaration, c'est que... est-ce correct que ni vous-même ou le Bureau des gestions
9 des urgences, au mieux de votre compréhension, avons travaillé avec la GRC sur un
10 PON, un PON de quand se fier à En alerte?

11 **M. PAUL MASON** : Non, on ne l'a pas fait.

12 **Me SANDRA McCULLOCH** : C'est sur la page 23 de votre
13 déclaration, Monsieur Mason. Vous avez indiqué que vous étiez étonné d'apprendre, à
14 la suite des pertes massives, que la GRC ne disposait pas d'un tel système.

15 **M. PAUL MASON** : Oui.

16 **Me SANDRA McCULLOCH** : Alors, ce que je retiens de cela, c'est
17 qu'en fonction de votre expérience d'avoir travaillé avec le système et d'avoir cherché à
18 mobiliser la GRC, que vous vous seriez attendu que... que la GRC ait instauré ce genre
19 de système?

20 **M. PAUL MASON** : Oui, c'est ce que je m'aurais attendu à cela.

21 **Me SANDRA McCULLOCH** : Voilà mes questions, merci!

22 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci, Maître McCulloch. Madame
23 Young? Maître Young, pardon?

24 **Me RACHEL YOUNG** : Merci, Monsieur le commissaire en chef –
25 je n'ai pas d'autres questions pour Monsieur Mason.

26 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci encore une fois, Monsieur
27 Mason, pour nous avoir aidés avec notre travail important, c'est fortement apprécié.
28 Votre temps est fortement apprécié et vos apports très précieux ont également été

1 appréciés.

2 Maître Young, vous êtes prêt à procéder avec Monsieur Legge?

3 **Me RACHEL YOUNG** : Le prochain témoin, c'est Ronnie Legge, L-
4 e-g-g-e.

5 Bonjour Monsieur Legge. Vous préférez vous faire assermenter?

6 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND**: Jurez-vous que la preuve
7 que vous allez fournir sera la preuve... la vérité, toute la vérité, la vérité, et rien que la
8 vérité? Que Dieu vous vienne en aide.

9 **M. RODNEY LEGGE**: Oui.

10 **--- RODNEY LEGGE, Assermenté**

11 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND**: Alors, veuillez-vous
12 asseoir.

13 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me RACHEL YOUNG:**

14 **Me RACHEL YOUNG**: Bonjour, Monsieur Legge.

15 **M. RODNEY LEGGE**: Bonjour.

16 **Me RACHEL YOUNG**: On s'est rencontrés où vous avez fait un
17 entretien avec la Commission des pertes massives.

18 **M. RODNEY LEGGE**: Oui.

19 **Me RACHEL YOUNG**: Alors, j'entends parler des mêmes sujets.

20 Je demanderais, Monsieur et Mesdames les Commissaires, que la
21 transcription soit déposée en preuve, c'est le COMM... c'est déjà en pièce, déposé en
22 preuve. On n'a pas besoin de le faire. Les gens peuvent les lire, on n'a pas besoin de
23 poser les mêmes questions.

24 Mais je veux mettre un peu de chair sur les os sur ce que vous
25 avez discuté et quelques autres avocats auront peut-être des questions pour vous.

26 Je veux... vous pouvez nous parler de vos antécédents? C'est quoi
27 votre éducation?

28 **M. RODNEY LEGGE**: J'ai pris plusieurs cours de l'Université

1 Memorial de façon générale, et là, j'ai fait un cours d'ingénierie biomédicale, un
2 programme de trois ans, et là j'ai fréquenté l'Institut de technologie, un programme de
3 technologie informatique et le dernier élément d'éducation, c'était la certification en
4 gestion des projets. Je suis le gestionnaire des systèmes d'informa... d'informatique
5 avec le Bureau de gestion des urgences.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, vous travaillez avec monsieur Mason
7 qui vient de témoigner? Combien longtemps est-ce que vous occupez ce poste-là?

8 **M. RODNEY LEGGE:** Cela fait 13 ans environ.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Pouvez-vous décrire votre travail? Vous
10 êtes responsable de quoi?

11 **M. RODNEY LEGGE:** Oui, d'accord. Au Bureau des gestions des
12 urgences, nous avons trois systèmes principaux qui sont uniquement à nos... que nous
13 utilisons uniquement. Nous sommes responsables du système 9-1-1 en Nouvelle-
14 Écosse, le système provincial, nous sommes responsables de l'administration en alerte
15 pour la Nouvelle-Écosse, et nous avons également le WebEOC, c'est une nouvelle
16 plateforme qui est utilisée pour des opérations normales.

17 **Me RACHEL YOUNG:** C'est tout un mot, c'est un acronyme, W-E-
18 A-B-E-majuscule I, majuscule C [sic]. WebEOC?

19 **M. RODNEY LEGGE:** C'est ça.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, vous avez ces trois systèmes-là. Et
21 quelles sont vos responsabilités relatives à ces systèmes-là?

22 **M. RODNEY LEGGE:** Lesquels des systèmes?

23 **Me RACHEL YOUNG:** Les trois, le 9-1-1, le « En alerte » et le
24 WebEOC. Avec le système, quel est votre rôle?

25 **M. RODNEY LEGGE:** Avec le système 9-1-1, je suis responsable
26 du côté cartographie, c'est mon personnel qui est responsable du côté cartographie, de
27 l'application du 9-1-1, également le guide des routes et des rues global.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous (inintelligible) en alerte?

1 **M. RODNEY LEGGE:** Oui, nous administrons le système pour la
2 Nouvelle-Écosse et la partie d'un système d'alerte national public que l'on connaît
3 communément comme « En alerte ».

4 **Me RACHEL YOUNG:** Et WebEOC, c'est un système à l'interne?

5 **M. RODNEY LEGGE:** Oui, c'est à l'interne. C'est pour le centre de
6 coordination provincial pour les activer, ça fournit des points de vue opérationnels
7 communs d'un évènement, alors on se pointe tranquillement à cet aspect-là.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Avec « En alerte », est-ce que vous avez
9 des interactions avec différentes agences? Est-ce que vous avez un rôle de sensibiliser
10 les gens?

11 **M. RODNEY LEGGE:** Depuis l'incident, je fais... j'offre la
12 formation, je suis impliqué avec toute la formation des utilisateurs de « En alerte ».

13 **Me RACHEL YOUNG:** Faisiez-vous de la formation avant cela?

14 **M. RODNEY LEGGE:** De juste à l'interne, au personnel interne.

15 **Me RACHEL YOUNG:** Et combien de contacts aviez-vous avec
16 d'autres agences et des agences policières auparavant les évènements?

17 **M. RODNEY LEGGE:** Au fil des ans, de façon ponctuelle, un peu.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Qui sont les autres personnes sur votre
19 équipe?

20 **M. RODNEY LEGGE:** Aaron MacEachern, et d'autres personnes
21 aussi, mais au niveau de « Alert », de « En alerte », c'est Aaron MacEachern – A-A-R-
22 O-N M-A-C-E-A-C-H-E-R-N.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous occupez votre poste
24 depuis 13 ans? Est-ce que... ça fait combien longtemps que vous êtes au Bureau des
25 gestions d'urgences?

26 **M. RODNEY LEGGE:** Je suis dans le même poste au Bureau des
27 gestions d'urgences depuis 13 ans, c'est correct.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Travaillez-vous avec « Alert » pendant la

1 plupart de votre temps en poste?

2 **M. RODNEY LEGGE:** Ça m'a été présenté quand la province a
3 signé l'entente et je suis devenu impliqué du côté des... informatique. C'était un
4 système nouveau, tout nouveau à ce point-là, c'était vraiment à ses tout débuts à ce
5 stade-là. On a considéré d'acheter cette technologie pour les installer dans les stations
6 radio appelées ENDEC, « Encodeur/Décodeur ». En termes simplistes, c'est un
7 transmetteur/émetteur afin que le public puisse recevoir des messages pour
8 interrompre les radiodiffusions vers le public. On développait nos propres normes au
9 Canada, il n'y avait jamais eu d'équipement au Canada qui pouvait faire ceci. Il y avait
10 une entreprise en Ontario avec laquelle on a travaillé, et travaillé avec une entreprise
11 américaine, ils ont développé, c'était des fournisseurs finalement pour le Canada pour
12 notre protocole commun d'entente, les normes, ils ont travaillé avec une entreprise
13 américaine afin que la boîte fonctionne selon nos normes.

14 **Me RACHEL YOUNG:** Quand vous dites « nous » et « nos »,
15 parlez-vous du Bureau de gestion des urgences ou le système « En alerte » canadien?

16 **M. RODNEY LEGGE:** Désolé?

17 **Me RACHEL YOUNG:** Quand vous dites « nous n'avions pas la
18 technologie au début »...

19 **M. RODNEY LEGGE:** Je veux dire le Canada dans l'ensemble. Il y
20 avait un programme auparavant, avant que les unités pour les radios ont été
21 développées.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, les postes radio seraient les
23 distributeurs du dernier kilomètre?

24 **M. RODNEY LEGGE:** Oui, c'est correct.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Quel était l'objectif de cette boîte-là? Est-ce
26 que c'était un amplificateur? C'est quelque chose qui s'intégrait quand vous leur
27 envoyiez un signal?

28 **M. RODNEY LEGGE:** Pour faire simple, c'était une boîte qui est

1 dans l'architecture d'une station radio. Quand cette boîte-là est connectée au serveur
2 « En alerte » de Pelmorex où ça écoute pour un battement de cœur entre les serveurs,
3 et quand ils voient qu'une alerte a été émise, l'interrupteur dans la boîte fait un déclic et
4 il y a interruption d'une diffusion, d'une radiodiffusion, que ça soit en direct ou
5 préenregistrée. Y'a rien à faire pour le poste radio, il ne va pas le contrôler, c'est
6 automatique. Si c'est une alerte, ça coupe l'annonceur ou la personne sur les ondes, ça
7 joue l'alerte avec le signal, et là, ça arrête, ça ferme le signal et la radiodiffusion
8 continue.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que c'était le Bureau de gestion des
10 urgences qui envoie ce signal-là?

11 **M. RODNEY LEGGE:** Non. Le signal est un signal national sur
12 lequel ils se sont entendus. C'est celui-là que la plupart des gens entendent quand
13 l'alerte est déclenchée sur votre téléphone.

14 **Me RACHEL YOUNG:** Depuis les débuts, c'était aux alentours de
15 2011, c'est ça? Avez-vous eu des interactions avec beaucoup d'agences d'application
16 de la loi au niveau des systèmes d'alerte d'emblée ou c'est arrivé plus tard?

17 **M. RODNEY LEGGE:** Je pense que c'était un peu plus tard. Nous
18 étions surtout centrés... centré nos efforts pour que les boîtes se rendent dans les
19 stations de radio. S'il y avait un message à envoyer, ça n'aurait pas été entendu par qui
20 que ce soit, et la télé était un petit peu... accusait du retard, c'était un peu plus tard
21 avant qu'on l'intègre à la télévision. Ça a commencé avec la radiodiffusion, ensuite la
22 télévision, et en 2018, les téléphones cellulaires.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que les alertes ont déjà été... ont
24 jamais été envoyées aux lignes fixes?

25 **M. RODNEY LEGGE:** Non, jamais.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Les commissaires ont reçu un résumé du
27 déploiement de la politique en Nouvelle-Écosse. On a vu les réunions trimestrielles
28 de... et des réunions de... Pouvez-vous décrire votre implication au fil des ans, du

1 début à maintenant pour développer les politiques en matière d'alertes en Nouvelle-
2 Écosse?

3 **M. RODNEY LEGGE:** J'ai passé à l'équipe de gestion des
4 incidences il y a environ quatre ans et j'ai encore un contact direct avec le directeur du
5 9-1-1. Avant que je passe du côté des gestions des urgences, j'étais strictement dans le
6 9-1-1 et « En alerte » relevait de nos responsabilités à cette époque-là. Au début, à ce
7 stade-là et même jusqu'à aujourd'hui, étant donné que je suis impliqué dans ce
8 programme, je connais tous le fonctionnement de « En alerte », j'ai souvent été
9 demandé d'assister à des réunions, que ce soit du côté des points d'accès de sécurité
10 publique ou qui présenteraient des changements qui se présentent au... relative à En
11 Alerte. J'ai parlé à certaines réunions des points d'accès de sécurité publique, au
12 point... et j'ai également parlé du côté opérationnel. On m'appelait pour parler d'En
13 alerte, les types d'alertes.

14 **Me RACHEL YOUNG :** Quand vous dites « côté opérationnel »,
15 vous parlez à qui?

16 **M. RODNEY LEGGE :** La gestion des incidents; auparavant, on
17 appelait les incidents, différents groupes au sein du Bureau de gestion des urgences.
18 Ça aurait pu être un membre représentant les agences, les municipalités, les forces
19 policières, différents groupes, différents groupes au sujet de la gestion des incidents.

20 **Me RACHEL YOUNG :** On parle de quelle année, ici?

21 **M. RODNEY LEGGE :** Je me rappelle de réunions aux alentours
22 de 2013-2014, surtout quand les listes étaient publiées. Je pense qu'en 2011, j'ai parlé
23 à une réunion d'événement BI-31. Il y avait un autre BI qui avait été lancé plus tard.

24 **Me RACHEL YOUNG :** Et en 2011, est-ce que la GRC aurait
25 participé à ces réunions-là ou ça tenait en interne?

26 **M. RODNEY LEGGE :** Honnêtement, je n'en suis pas certain.

27 **Me RACHEL YOUNG :** Alors, juste pour revenir aux changements
28 au fil des ans au niveau de comment les alertes sont livrées au niveau de la

1 technologie, en 2014, vous dites dans l'interview que c'est quand le CRTC fait que c'est
2 obligatoire de participer. Est-ce que c'était juste obligatoire pour les distributeurs de
3 dernier kilomètre ou est-ce qu'il était obligatoire pour que le Bureau de gestion
4 d'urgence participe?

5 **M. RODNEY LEGGE** : Non, uniquement les distributeurs de
6 dernier kilomètre.

7 **Me RACHEL YOUNG** : Et ça, est-ce que ça relevait uniquement de
8 la GRC? Est-ce que cela a changé vos façons de faire en 2013?

9 **M. RODNEY LEGGE** : Non, je ne pense pas. Avant 2014, la
10 province de la Nouvelle-Écosse a adopté En alerte de façon assez précoce. Il y a
11 d'autres provinces que le progrès était moins avancé; c'est quand on avait acheté des
12 boîtes pour des postes radio pour vraiment nous lancer dans ce projet-là. Je pense que
13 la raison que la décision que le CRTC en 2014 a été... le besoin dans le Canada entier,
14 il n'y avait pas beaucoup d'adhésion au niveau des diffuseurs de dernière ligne, mais
15 une fois que cela a fait partie de leurs conditions de permis, ils devaient participer et il y
16 avait davantage de participation. Et la télédiffusion a été intégrée aussi.

17 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, c'est devenu une obligation en
18 matière du permis? Alors, les décisions du CRTC en 2017 au niveau... qui a été mis en
19 vigueur en 2018 au niveau de l'envoi des alertes via les téléphones mobiles... alors, le
20 cellulaire a dû participer ?

21 **M. RODNEY LEGGE** : Oui.

22 **Me RACHEL YOUNG** : Comment est-ce que cela a changé les
23 choses pour vous?

24 **M. RODNEY LEGGE** : Oui, ça, ça a tout changé. Quand on songe
25 à la télé et la radio, il y a un certain public qui va recevoir le message. Je me rappelle
26 que Sirius Radio, ça passait dans les voitures; même dans les voitures, il y a plusieurs
27 gens qui écoutaient pas au poste de radio typique. Alors, quand la décision pour le
28 cellulaire, les appareils sans fil, que les fournisseurs mobiles allaient devoir l'envoyer

1 par l'entremise des... ou par téléphone compatible, ça a tout changé. On pouvait
2 rejoindre un public bien plus grand.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Étiez-vous impliqué dans les tests au
4 niveau du système ?

5 **M. RODNEY LEGGE** : Ah oui, ah oui. J'ai été impliqué dans tous
6 les tests qu'on a envoyés.

7 **Me RACHEL YOUNG** : Pouvez-vous décrire le processus pour les
8 commissaires?

9 **M. RODNEY LEGGE** : Ben, avant 2018, on envoyait quatre tests
10 par an; je pense qu'on a commencé en décembre 2015, on a envoyé la première alerte
11 test. Moi et Aaron on se rassemblait, on se mettait... il y avait une alerte préparée, on
12 envoyait une alerte à un moment sur lequel les gens s'entendent. On en faisait deux...
13 quatre fois par an et chaque province participe à différents moments. Alors, on en
14 envoie un à 13 h 55 tous les troisièmes mercredis; c'est une procédure normale pour
15 nous.

16 **Me RACHEL YOUNG** : C'est quoi le but de tout ça?

17 **M. RODNEY LEGGE** : Il y a deux buts, vraiment : la première
18 partie, c'est l'éducation publique pour que les gens le sachent et la deuxième partie,
19 c'est de voir si l'équipement fonctionne convenablement. Si l'un des postes radio... si le
20 système ne déclenchait pas, si la boîte ne faisait pas son travail, ça sera détecté par le
21 test.

22 **Me RACHEL YOUNG** : Quand est-ce que l'alerte en Nouvelle-
23 Écosse a été envoyée qui n'était pas un test?

24 **M. RODNEY LEGGE** : C'était le 10 avril; c'était relatif à la COVID-
25 19.

26 **Me RACHEL YOUNG** : Quelle année, désolée?

27 **M. RODNEY LEGGE** : 2020.

28 **Me RACHEL YOUNG** : Et pourquoi est-ce que vous avez envoyé

1 cela?

2 **M. RODNEY LEGGE** : C'était une demande de la part du ministère
3 de la Santé et bien-être d'envoyer une alerte aux Néo-Écossais de certaines restrictions
4 qui avaient été mises en vigueur.

5 **Me RACHEL YOUNG** : C'est une alerte de santé publique?

6 **M. RODNEY LEGGE** : Une alerte de santé publique, oui, c'est ça.

7 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, sur le plan de votre interaction avec
8 des agences, vous avez formé des gens à l'interne et vous avez eu des interactions
9 avec les centres téléphoniques de sécurité publiques à l'application de la loi. Quelle
10 autre agence avec laquelle avez-vous travaillé? D'autres ministères provinciaux? Alors,
11 s'ils devaient avoir un rôle dans l'urgence, l'urgence, ils devaient savoir ce que vous
12 faisiez?

13 **M. RODNEY LEGGE** : Ben, disons que s'il y avait un incendie de
14 forêt, il y avait discussion parmi les partenaires au sujet de la plateforme.

15 **Me RACHEL YOUNG** : Et avant avril 2020, c'était une question de
16 sensibiliser différents groupes au sujet du système?

17 **M. RODNEY LEGGE** : Pas vraiment – ça, c'était pas mon travail
18 comme tel. Je suis gestionnaire d'informatique. Je devais fournir des renseignements
19 sur le système, mais d'habitude, les réunions étaient organisées et on me demandait de
20 venir présenter. Je ne participais pas forcément toute la réunion. Je faisais une
21 présentation sur En Alerte et là, je quittais.

22 **Me RACHEL YOUNG** : D'après ce que vous comprenez au niveau
23 du... est-ce qu'il y a eu évolution au niveau du genre d'urgence pour lesquelles vous
24 employez En Alerte au fil des ans? Pouvez-vous élaborer?

25 **M. RODNEY LEGGE** : Il y a les messages qui coupent les
26 diffusions et je connais... et ceux-là qui ne font pas cela. Moi, je connais surtout les
27 alertes qui coupent la radiodiffusion; c'est ce qui traite les alertes relatives à la santé et
28 sécurité, notamment des tornades, des vagues frontales, des questions biologiques,

1 une qui est spécifique à la police, notamment les alertes Amber et certains qui
2 recourent les deux. Ça pourrait être relié à la police, ça pourrait être relié aux pompiers.
3 Ça dépend des... ça dépend si l'explosion est un accident ou non; un grand feu dans
4 une usine chimique, ça sera une question des pompiers. Si c'est une bombe, c'est
5 probablement relatif aux pompiers.

6 **Me RACHEL YOUNG** : Êtes-vous prêt pour faire des discussions
7 avec les agences d'application de l'ordre si les alertes peuvent être envoyées
8 directement par eux ou par le Bureau de gestion des agences? Vous avez parlé avec
9 qui au niveau de ces agences-là?

10 **M. RODNEY LEGGE** : J'ai eu des discussions avec la Police
11 régionale d'Halifax, la Police régionale du Cap-Breton et la GRC.

12 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que... quel genre d'urgence est-ce
13 que cela représentera?

14 **M. RODNEY LEGGE** : À un moment parmi... selon mon souvenir
15 de ces réunions-là, il s'agit des alertes que le Bureau de gestion des urgences, en fait
16 qui s'est rendu compte, c'est des incidents dont l'évolution est rapide et si... parce que
17 nous ne sommes pas une instance qui fonctionne 24 heures sur 24, qu'il y aura un
18 retardement par rapport à ce message – notamment les alertes Amber, ça pourrait être
19 tireur actif, le terrorisme, tout ce qui relève de la police.

20 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, une urgence menée par la police, où
21 c'est eux qui s'occupent de l'action, question civile ou d'activité criminelle?

22 **M. RODNEY LEGGE** : Si vous regardez la définition de civil, c'est
23 plus pour les émeutes, les grands rassemblements. C'est devenu une façon de
24 véhiculer une alerte vers le public avec le message qui coupe les radios diffusions pour
25 les incidents qui ne correspondent pas aux autres. Si cela fait de l'allure pour vous.

26 **Me RACHEL YOUNG**: Quelle était la forme de ces discussions-là ?
27 Est-ce que c'est aux réunions des centres téléphoniques de sécurité publique...

28 **M. RODNEY LEGGE**: Centres téléphoniques de sécurité publique

1 et dans notre propre ministère.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Avec qui auriez-vous parlé avec la GRC au
3 fil des ans sur ce sujet-là ?

4 **M. RODNEY LEGGE:** Je ne me rappelle pas immédiatement. Je
5 sais au niveau des centres téléphoniques de sécurité publique qu'il y avait des
6 représentants de la GRC et je sais qu'en avril, en février, 12 2020 [sic], j'ai eu une
7 rencontre avec la GRC. Le gestionnaire de risques à la GRC. Ça, c'était au sujet des
8 alertes Amber et comment délivrer une alerte Amber via En Alerte.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Vous parlez de la GRC ou d'alertes à part
10 les alertes Amber ?

11 **M. RODNEY LEGGE:** Oui, je soulevais toujours les autres alertes
12 qu'on pourrait employer pour d'autres alertes de nature policières.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Aviez-vous dit une réunion en avril 2020 ?

14 **M. RODNEY LEGGE:** Non, c'est le 12 février 2020. Désolé pour
15 cela.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Donc les Commissaires ont reçu le procès-
17 verbal de PSAP et est-ce que ce procès-verbal était circulé après chaque réunion ?

18 **M. RODNEY LEGGE:** Oui.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez pu les étudier, vous avez assisté
20 à ces réunions ?

21 **M. RODNEY LEGGE:** Oui, pour la plupart.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Et est-ce que ce procès-verbal est exact ?

23 **M. RODNEY LEGGE:** Oui.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous vous souvenez de qui était
25 le représentant principal de la GRC ?

26 **M. RODNEY LEGGE:** Glenn Byrne était présent. Il y avait aussi
27 d'autres, je ne me souviens pas de tous les noms. Je crois que Glenn était là en civil et
28 il y avait un membre qui assistait à certaines de ces réunions, pas toutes. L'une de ces

1 réunions du 16 septembre 2015, lors de cette réunion on parle du développement d'un
2 cartable avec 32 types d'événements pour lesquels une alerte serait méritée.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous avez préparé ce cartable ?

4 **M. RODNEY LEGGE:** Oui. Et donc, c'était donc pour résumer les
5 éléments de SOREM donc c'était pour notre utilisation. Donc quand il y avait une
6 menace pour la sécurité et la vie, il faut émettre l'alerte assez rapidement. Donc le
7 cartable visait à catégoriser les 31 types. En fait, le 32^e c'est les essais. Donc j'ai
8 présenté quatre... 31 types d'alertes justifiant une interdiction de la diffusion. Et donc, il
9 y avait un modèle, formulaire ou avec tous les champs requis afin de gérer une alerte et
10 ensuite il y avait différents textes que l'on pouvait utiliser. Ça, c'était au début quand,
11 partout au Canada on était en train de déployer, construire et déployer un programme.
12 C'était donc à nous d'exploiter ce projet, ce programme, parce qu'il n'y avait personne
13 d'autre.

14 **Me RACHEL YOUNG:** Donc c'était quoi, un cartable sur papier ?

15 **M. RODNEY LEGGE:** Oui, c'est ça. D'accès facile, si jamais
16 quelqu'un m'appelle au sujet d'un ouragan, on pouvait ouvrir pour voir à la page
17 « Ouragan » et voir le texte.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que ce cartable était partagé avec
19 les gestionnaires de PSAP ?

20 **M. RODNEY LEGGE:** Je ne me souviens pas. Parce que c'était
21 mentionné à la réunion, mais je ne me souviens pas. Non, je ne sais pas.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Il y a eu une réunion du bureau le 31 mai
23 2019, quand vous avez présenté En Alerte et le procès-verbal indique que vous parlez
24 d'alertes telles que le terrorisme, les incendies, les inondations, les alertes Amber et
25 tout ce qui pourrait représenter une menace pour la vie. Est-ce que vous vous
26 souvenez de cette présentation ?

27 **M. RODNEY LEGGE:** Et bien, j'en ai donné beaucoup, donc je ne
28 suis pas sûr.

1 **Me RACHEL YOUNG:** C'est le genre de présentation que vous
2 donniez souvent ?

3 **M. RODNEY LEGGE:** Oui. Parfois on me demandait près de
4 l'échéance de faire une présentation là-dessus. « Présentez, s'il vous plait, le système
5 En Alerte. » Alors c'était assez fréquent.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Alors vous vous souvenez aussi d'une
7 réunion le 12 février 2020 ? Avec qui était la réunion ?

8 **M. RODNEY LEGGE:** Avec Paul Vickers (phon.)

9 **Me RACHEL YOUNG:** Paul Vickers de où, de quelle agence ?

10 **M. RODNEY LEGGE:** De la GRC.

11 **Me RACHEL YOUNG:** Et de quoi avez-vous parlé ?

12 **M. RODNEY LEGGE:** La GRC avait sondé le directeur de la
13 gestion des incidents pour demander une réunion sur comment émettre une alerte
14 Amber par le biais du système En Alerte.

15 **Me RACHEL YOUNG:** Et est-ce que vous avez discuté avec M.
16 Vickers d'autres types d'alertes que la police pouvait demander ? Non seulement les
17 alertes Amber.

18 **M. RODNEY LEGGE:** Oui c'est ça, je l'ai mentionné vers la fin de
19 la réunion. Mais peut-être... mais surtout, il s'agissait d'émettre une alerte Amber.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, vous avez soulevé la question.
21 Qu'est-ce que vous avez dit ?

22 **M. RODNEY LEGGE:** Et donc vers la toute fin, j'ai dit : « Mais il y a
23 d'autres types d'alertes aussi qui pourraient être utiles pour vous. » Je m'en souviens.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous avez mentionné l'exemple
25 des tireurs actifs ?

26 **M. RODNEY LEGGE:** Non. Parce que ce n'est pas un type
27 d'alerte. Ça, ça se trouve sous la rubrique « Urgence civile ».

28 **Me RACHEL YOUNG:** Donc est-ce qu'il y a eu des discussions au

1 sujet de l'utilisation des alertes et des tireurs actifs ?

2 **M. RODNEY LEGGE:** Non, je ne me souviens pas s'il y en a eu. Je
3 sais qu'il y a eu, car le sans-fil a beaucoup changé la donne. Du coup, tout le monde
4 recevait des messages d'alerte d'essais sur leur téléphone, donc il y avait beaucoup de
5 nouvelles... beaucoup de questions qui se posaient. Et après les messages d'essais,
6 on recevait toujours beaucoup de courriels auxquels il fallait répondre. « Pourquoi est-
7 ce que vous ne l'avez pas donné dans les deux langues ? » Ou « Pourquoi je ne l'ai
8 pas reçu sur mon téléphone ? » Donc c'est devenu plus achalandé en 2018.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Le 19 avril 2020, quand est-ce que vous
10 êtes devenu au courant, on vous a mis au courant de l'incident de pertes massives ?

11 **M. RODNEY LEGGE:** À 8 h 20, j'ai reçu un appel de Jason Mew,
12 mon directeur des incidents. Il avait des informations. Il m'a dit que je vais vous
13 l'envoyer. Je l'ai reçu une minute ou deux plus tard. Et je ne sais pas s'il m'a donné
14 beaucoup de détails, mais il m'a dit : « Préparez-vous si jamais on nous demande
15 d'envoyer une alerte. » J'étais chez moi.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Vous étiez où ?

17 **M. RODNEY LEGGE:** J'étais chez moi. Et c'est quelque chose qui
18 a été soulevé dans le témoignage de Paul. Donc c'était l'époque de COVID, tout était
19 un peu différent. Mon ordinateur était chez nous, tout installé. J'ai toujours mon
20 ordinateur chez moi, parce qu'on a une agence de services 24/7, donc je travaille chez
21 moi. Parce que Aaron de travaillait de la maison.

22 **Me RACHEL YOUNG:** C'est qui Aaron ?

23 **M. RODNEY LEGGE:** Aaron MacEachern.

24 **Me RACHEL YOUNG:** C'est votre coéquipier, ah oui d'accord.

25 **M. RODNEY LEGGE:** Donc tout le monde travaillait de la maison.
26 C'était une situation un peu différente. Donc, quand Jason m'a appelé à 8 h 20 ou à peu
27 près, il m'a dit quelque chose et ensuite il m'a dit de me préparer si jamais on recevait
28 une telle demande. J'ai lu le courriel et je savais que la situation était très mauvaise, je

1 savais qu'il y avait eu des personnes décédées, je savais qu'il y avait des structures en
2 flammes, mais c'est tout.

3 Après ce moment, j'ai appelé Aaron, car généralement, on se réunit
4 et on parle de toute situation que nous avons confrontée et pour laquelle il faut faire
5 répandre le mot. Et donc, on a attendu et on a... en s'échangeant, et tout ce que j'ai su
6 à part cela est venu par Twitter. On n'a jamais reçu de communication officielle à part la
7 première que je viens de vous mentionner.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, on a vu vos textos avec Aaron, ça
9 se trouve dans le document fondamental, dans le document COMM quatre fois zéro
10 488, et donc vous avez dit qu'il faudra l'envoyer comme alerte civile. Et donc, vous avez
11 eu des échanges sur la catégorisation de l'urgence.

12 **M. RODNEY LEGGE:** Oui, parce que c'était nous qui devaient...
13 qui étaient responsables du « En alerte », donc on sait le système de fond en comble et
14 il faut... il fallait offrir de l'aide à quiconque qui demande de l'aide et on savait que s'il y
15 avait une situation d'une telle ampleur, que si ce message devait être diffusé, la seule
16 façon de le faire acheminer au grand public serait de l'envoyer en vertu de la catégorie
17 « urgence civile ».

18 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, Jason vous a mis en alerte, mais il
19 nous a... mais il ne vous a pas demandé de rien faire pour l'instant.

20 **M. RODNEY LEGGE:** C'est ça.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, vous n'avez pas été voir le PCC tout
22 de suite.

23 **M. RODNEY LEGGE:** Non, pas tout de suite. Et je ne sais pas
24 quand Aaron était allé, je sais pas si c'est moi qui lui a demandé d'y aller ou Paul, mais
25 ce serait l'un de nous qui serait allé, car si la situation devait arriver et on avait besoin
26 d'une alerte tout de suite, je pourrais le faire, moi, je pourrais envoyer l'alerte de chez
27 nous.

28 **Me RACHEL YOUNG:** De chez vous, ah, d'accord.

1 **M. RODNEY LEGGE:** Oui, c'est ça.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, si jamais il y avait eu une alerte, qui
3 aurait écrit cette alerte?

4 **M. RODNEY LEGGE:** C'est toujours le demandeur. Au début, on
5 n'avait pas de formulaire, donc même après l'incident du 20 avril, en fait du 18-19 avril,
6 on en a eu plusieurs pendant une certaine période, il y en avait eu une une semaine
7 plus tard, et on a reçu le libellé de la police, mais on a travaillé avec eux pour soigner la
8 rédaction aux fins du grand public.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que le Bureau était prêt à émettre
10 une telle alerte?

11 **M. RODNEY LEGGE:** Oui, absolument.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Et est-ce qu'on vous a demandé de le faire
13 ou faire... de faire quoi que ce soit ou est-ce qu'on vous a dit qu'il y avait quelque chose
14 qui se passait et c'était tout?

15 **M. RODNEY LEGGE:** C'est tout. On suivait Twitter en attendant
16 des instructions.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous, est-ce que vous avez fait quelque
18 chose d'autre pour aider?

19 **M. RODNEY LEGGE:** Non.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous avez parlé à quelqu'un
21 d'autre de la GRC ce jour-là?

22 **M. RODNEY LEGGE:** Non.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Vous connaissez le système d'appel 9-1-1?

24 **M. RODNEY LEGGE:** Oui, bien sûr.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Et Dale a témoigné aussi, donc on ne va
26 pas répéter cela, mais parlez-nous un peu de la cartographie du 9-1-1 inversé.

27 **M. RODNEY LEGGE:** On n'a pas ça ici en Nouvelle-Écosse. La
28 première fois que j'ai entendu parler de cette technologie était en 2010, 2011, 2012, à

1 cette époque-là. À l'époque, il y avait un certain intérêt qu'on avait exploré avec Bell –
2 vous savez, Bell est un fournisseur.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Pour des lignes fixes.

4 **M. RODNEY LEGGE:** C'est ça. C'est ça, les lignes fixes et aussi le
5 sans-fil. C'est Bell qui a la base de données ALI, ça, c'est l'information où un numéro
6 est associé avec une adresse municipale. Donc, le concept du 9-1-1, c'est que vous
7 avez un logiciel avec une carte et cela vous permet de placer un polygone autour d'une
8 zone, d'un secteur, et donc, toutes les adresses se trouvant à l'intérieur de ce polygone
9 recevraient automatiquement un message si c'est une ligne fixe traditionnelle parce que
10 n'oubliez pas que bien des gens avaient... optaient pour le système voix sur IP, VoIP.
11 Et donc, ça pourrait faire des appels automatiques dans cette zone. Je ne connais
12 aucune zone au Canada qui le fait et il y avait un enjeu sur l'utilisation, enjeu en matière
13 de la confidentialité et la technologie, et donc, si jamais vous puisiez dans la base de
14 données, vous ne pourriez pas garder les données, vous ne pourriez pas retenir les
15 données et dire, bon, on a (inintelligible) mille personnes, ça ne permettrait pas de le
16 faire.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Je veux m'assurer qu'on comprenne le
18 terme (inintelligible) On pourrait dessiner un cercle avec toutes les adresses
19 « municipaux », c'est toutes les adresses « municipaux »?

20 **M. RODNEY LEGGE:** On dessine un cercle sur la carte qui
21 englobe une région géographique et toutes les adresses « municipaux » dans cette
22 région géographique, s'ils ont une ligne fixe qui est rattachée à cette adresse
23 municipale, alors quand vous auriez capté cette région-là, toutes les lignes fixes dans
24 cette zone-là auraient reçu un appel.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Quand vous dites « civique », vous voulez
26 dire les adresses « municipaux », 123 rue Smith, genre.

27 **M. RODNEY LEGGE:** Oui, exactement. 33 Acadia...rue Acadia,
28 Dartmouth, Nouvelle-Écosse, ça serait mon bureau.

1 **Me RACHEL YOUNG:** La base de données ALI?

2 **M. RODNEY LEGGE:** L'indicateur de localisation automatique.

3 Alors, cela permettra à Bell de savoir, d'un, d'habitude, ce sera de savoir quand un
4 appel entrant arrive de quelle adresse, mais ils pourraient de façon théorique accéder à
5 cela et pour l'envoyer vers certaines adresses même si la base de données ALI est la
6 propriété de Bell, Bell pourrait vous répondre à la question bien mieux que moi, mais je
7 peux vous donner les personnes d'une perspective de haut niveau. Tous les
8 fournisseurs téléphoniques accèdent à... ils peuvent accéder à la base de données.
9 Alors, même si vous (inintelligible) un appel Eastlink par exemple, c'est la base de
10 données ALI qui fournit cela. Alors, quand un appel qui rentre dans le centre du 9-1-1,
11 un appel d'urgence, si ça vient d'une ligne fixe, l'ALI se présente à l'écran et cela
12 montre au répondant l'adresse, le numéro de téléphone.

13 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous dites que VoIP ne fonctionne pas?
14 VoIP, c'est quoi?

15 **M. RODNEY LEGGE:** Oui, ça, c'est la voix sur le protocole internet.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Corrigez-moi si j'ai tort, c'est une ligne
17 téléphonique par-dessus internet, le protocole (inintelligible) ne fonctionnera pas avec la
18 base de données ALI, c'est parce que c'est pas rattaché à une adresse et Bell... ainsi,
19 Bell ne saura pas d'où ça vient.

20 **M. RODNEY LEGGE:** Ça pourrait venir d'un serveur des États-
21 Unis. Je devrais également ajouter que, à l'époque, quand on parlait de ALI inversé, le
22 système d'alerte publique était en cours de route et c'est une meilleure façon de
23 communiquer avec des grands groupes de personnes et on voyait des tendances où
24 les gens éliminaient leur ligne fixe et juste pour garder des téléphones cellulaires. Alors,
25 on le percevait de notre côté que cela remplacerait l'ALI inversé ou ça serait un meilleur
26 système, une meilleur système que l'ALI inversé.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez mentionné des préoccupations
28 en matière de technologie avec le système inversé. Est-ce qu'il y a d'autres

1 préoccupations avec le 9-1-1 inversé?

2 Vous avez parlé, quand vous parliez du système 9-1-1 inversé, qu'il
3 y avait des préoccupations reliées à la technologie. Est-ce que ce dont vous entendiez
4 ou quelque chose d'autre ?

5 **M. RODNEY LEGGE:** C'est quelque chose du côté Bell. Il y a
6 tellement d'appels qui rentrent dans le réseau d'un seul coup. Ce serait une question
7 qui serait meilleure... ce serait mieux de poser ces questions-là à Bell. Mais il y a eu
8 des discussions de cela à ce stade-là.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Monsieur et Mesdames les Commissaires,
10 voilà mes questions pour le témoin. Mais ce serait bon de parler aux participants, aux
11 avocats des participants pour voir s'ils ont des questions.

12 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci bien d'être là, Monsieur
13 Legge, et de nous aider avec votre témoignage. Notre procédure est qu'une fois que
14 vous offrez votre témoignage en bonne et due forme, on prend une pause et l'avocat de
15 la Commission rencontre les avocats des participants pour voir s'il y a davantage de
16 questions. Vous êtes encore sous serment, Monsieur, alors veuillez attendre. On va
17 prendre une pause de 20 minutes et on reviendra à ce stade-là.

18 **M. RODNEY LEGGE:** OK, merci.

19 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Les procédures sont
20 maintenant... il y a maintenant une pause et on reprendra dans 20 minutes.

21 --- L'audience est en pause à 14 h 46

22 --- L'audience est reprise à 15 h 6

23 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Reprise de la séance.

24 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Rebienvenue. Et bien, je
25 comprends suite à la réunion parmi les avocats que Me Young aurait davantage de
26 questions à poser à M. Legge. Des questions proposées par les participants. Nous
27 sommes heureux que Me Young, en fait, les avocats des participants sont heureux que
28 Me Young les pose pour leur compte, si M. Legge pourra comparaitre de nouveau.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Commissaires, bon après-midi. Monsieur
2 Legge, si vous pouvez reprendre votre place.

3 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Monsieur Legge, Me Young aura
4 d'autres questions pour vous. Vous êtes encore sous serment.

5 **---INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me RACHEL YOUNG (suite) :**

6 **Me RACHEL YOUNG:** Monsieur Legge, si le bureau avait reçu la
7 demande de la GRC pour émettre une alerte, combien de temps est-ce qu'il aurait fallu
8 depuis la demande pour émettre l'alerte ?

9 **M. RODNEY LEGGE:** Et bien si le formulaire était complet, quinze.
10 Mais peut-être réalistement, peut-être même plus rapidement.

11 **Me RACHEL YOUNG:** Quinze quoi ?

12 **M. RODNEY LEGGE:** Quinze minutes. C'est selon la politique. On
13 met un petit coussin, car il y a des problèmes techniques parfois, il y a des contraintes
14 sur les caractères qui peuvent être utilisés et parfois on ne peut pas utiliser certains
15 symboles, caractères, guillemets, je ne sais pas. Il faut régler ces petits problèmes,
16 mais normalement on peut envoyer une alerte assez rapidement.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez parlé des discussions internes,
18 vos échanges internes sur la possibilité qu'une demande arrive. Qu'est-ce qui a fait en
19 sorte que le bureau croyait qu'une demande pourrait être soumise le 19 ?

20 **M. RODNEY LEGGE:** Et bien lors du premier appel de Jason, j'ai
21 compris qu'il y avait un incident en cours, qui était assez gros. Et on s'est dit bon, qu'il
22 fallait se préparer. On savait qu'on serait responsable de la communication de cette
23 alerte au grand public, donc il fallait se préparer.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Pourquoi ?

25 **M. RODNEY LEGGE:** On avait avisé Pelmerex et c'était une
26 question de *timing*. Pelmerex aime être avisé quand il y a la possibilité de le faire, de la
27 possibilité d'une alerte. Puisqu'on était en attente, on a dit qu'il faudrait aviser Pelmerex
28 de la possibilité d'une alerte imminente. C'était donc suite à ce que l'on savait de la

1 situation. Mais à part ce que l'on avait reçu, on ne savait plus rien à part ce que l'on
2 lisait sur le Twitter de la GRC.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez mentionné les messages
4 d'essais qui ont été envoyés aux cellulaires. Est-ce que ces alertes ont été... ces essais
5 ont été envoyés ciblés dans certains secteurs, ou dans toute la province ?

6 **M. RODNEY LEGGE:** Dans toute la province.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez aussi parlé de la catégorie des
8 urgences civiles qui peuvent être utilisées pour des urgences initiées par la police, mais
9 le tireur actif ne tombait pas tellement dans cette rubrique là, et pourtant à un certain
10 moment on commençait à croire que c'était la meilleure catégorie. Quand est-ce que
11 cela est arrivé, que les gens ont décidé d'utiliser cette catégorie-là, pour les tireurs
12 actifs ?

13 **M. RODNEY LEGGE:** Et bien, c'était peut-être une discussion
14 entre moi et Aaron. On connaissait l'aspect technologique mieux que quiconque et donc
15 on s'est dits, bon on se lançait des idées et on s'est dit que si jamais on avait des
16 messages permettant d'interrompre les diffusions, alors ce serait la seule façon de le
17 faire. Il y avait aussi des activités criminelles, des personnes dangereuses, mais celles-
18 là ne sont pas diffusées.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Donc ça, c'était le 19 avril, est-ce que lors
20 du 19 avril 2020, est-ce qu'il y a eu d'autres échanges sur la catégorie, la bonne
21 catégorie pour un tireur actif ?

22 **M. RODNEY LEGGE:** Non, pas à ma connaissance.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Donc vous dites qu'il y a une catégorie
24 immédiate ?

25 **M. RODNEY LEGGE:** Oui, immédiate.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Donc on parle de la possibilité d'interrompre
27 la diffusion, mais les tireurs actifs ne sont pas mentionnés.

28 **M. RODNEY LEGGE:** Non, il y a environ 160 événements, parmi

1 lesquels ne figure pas un tireur actif.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous avez déjà pratiqué des
3 scénarios avec les partenaires ?

4 **M. RODNEY LEGGE:** Pas à ce que je sache. Ou peut-être, mais je
5 ne suis pas impliqué dans ces choses.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez mentionné les cartables avec les
7 32 catégories, est-ce que c'était une liste des catégories, ou est-ce qu'il y avait des
8 précisions, des procédures, des groupes de contact et des contacts, ou les
9 coordonnées ?

10 **M. RODNEY LEGGE:** Moi, j'ai mis ma propre définition à l'usage
11 interne, car à l'époque malheureusement on n'avait pas de définition claire de la part
12 des fonctionnaires, des hauts fonctionnaires qui devaient décider de la description des
13 alertes et les types d'alertes. Donc au début de mon poste, je remplissais une... je
14 donnais une définition officieuse de chaque type.

15 **Me RACHEL YOUNG:** Lors de l'une des réunions, vous avez parlé
16 des différents types d'urgence. Madame la registraire, c'est COMM0034124. Est-ce que
17 c'est le procès-verbal du bureau 31 mai 2019, est-ce que ça peut-être converti en pièce
18 déposée en preuve ?

19 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1347.

20 **---PIÈCE NO. 1347**

21 Procès-verbaux daté du 31 may, 2019 (COMM0034124)

22 **Me RACHEL YOUNG:** Donc vous avez parlé des alertes BI, ça
23 peut être n'importe quelle menace imminente à la vie.

24 **M. RODNEY LEGGE:** Oui. Vous vous en souvenez. Donc
25 32 alertes, oui. N'importe laquelle de ces alertes pourrait représenter une menace pour
26 la vie ou la sécurité et c'est pour cela que l'on devait environ, autour de 2010, 2011,
27 quand on avait élaboré la liste, c'était un peu cela la réflexion. On s'était dit que bon, un
28 ouragan cela peut représenter une menace immédiate pour la sécurité. Une explosion

1 chimique dangereuse. Donc c'était cela l'origine de cette catégorie « Menace imminente
2 pour la vie et la sécurité.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Donc c'est une catégorie qui englobe les
4 32 types. Donc une urgence civile serait un sous-ensemble des menaces possibles.

5 **M. RODNEY LEGGE:** C'est exact.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Merci, ce sont mes questions.

7 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Monsieur Legge, d'être venu
8 et d'avoir témoigné et de nous avoir aidés avec ce travail important. Merci, Maître
9 Young aussi.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Merci Commissaire.

11 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Vous pouvez vous en aller,
12 Monsieur Legge. Merci encore aux témoins, Monsieur Mason et Monsieur Legge de
13 nous avoir aidés à mieux comprendre le fonctionnement des alertes publiques en
14 Nouvelle-Écosse.

15 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci aux participants et leurs
16 avocats, les avocats de la Commission et à tout le monde qui a participé aux
17 procédures aujourd'hui. Si vous avez des suggestions ou des changements, ou de la
18 recherche en matière des alertes publiques, qui pourrait nous aider à préparer nos
19 recommandations, je vous rappelle que vous pouvez les partager par le biais des
20 soumissions publiques sur le site et on va aussi élaborer des recommandations à ce
21 sujet.

22 Demain on va écouter un autre témoin, Michael Hallows (phon.),
23 dans la poursuite de notre étude des alertes publiques. Et on va écouter les
24 soumissions, les représentations... les soumissions des participants. Si jamais il y a
25 quelqu'un que vous connaissez qui a besoin d'aide, vous pouvez toujours avoir accès à
26 notre équipe de santé mentale ou par le biais... sur place, ou par le biais de notre site
27 web. On se revoit demain matin à 9 h 30. Encore une fois, merci.

28 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** La Commission siègera à

1 nouveau demain matin.

2 --- L'audience est en pause à 15 h 32

3

4

CERTIFICATION

5

6 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an
7 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill
8 and ability, and I so swear.

9

10 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hautes sont une
11 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes
12 capacités, et je le jure.

13

14



15

Nadia Rainville